

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2015

13 MARS

<p style="text-align: center;">Séance du Vendredi 13 Mars 2015</p>

La séance est ouverte à 10 h 30.

Mme Marie-France BARTOLI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie.

Mes chers collègues,

Je tiens, en préalable, à vous remercier de votre participation à cette séance publique, qu'il convenait d'organiser malgré la proximité des élections départementales, pour ne pas retarder un certain nombre de dossiers figurant à notre ordre du jour.

L'ordre du jour étant relativement chargé, nous avons été conduits, avec l'accord de la quasi-totalité des groupes, à différer l'habituelle séance des questions orales ; celle-ci, bien entendu, sera rétablie dès la prochaine session et, exceptionnellement, après accord avec FR3 ViaStella, la partie télévisée sera portée à 1 h 20.

A cet égard, je vous indique que la prochaine séance publique est prévue le jeudi 9 avril et elle sera consacrée notamment au projet de PADDUC, sachant qu'en cas de vote favorable, notre délibération ouvrira alors la période de mise à l'enquête publique.

D'autre part, une rencontre avec les ministres aura lieu le 13 avril, dans les locaux du ministère de la décentralisation.

Nous aurons, dans ce cadre, à aborder le périmètre de la collectivité unique, définir un mode de concertation pour rédiger le contenu des ordonnances, et choisir la procédure de référendum la plus appropriée. Sans engager le débat, je rappelle que nous avons tous validé la nécessité de consulter la population, et nonobstant les considérations d'ordre technique, nous avons en quelque sorte une « obligation de résultat ».

Votre commission des compétences s'est d'ailleurs réunie vendredi dernier pour préparer ces échanges et je ne doute pas que son président réfléchit à des solutions.

Quant au nouveau mode de scrutin départemental, je veux souligner qu'un de ses effets principaux -on a tendance à l'oublier- consistera à introduire enfin la parité dans une institution qui gère d'importants budgets de solidarités : dans la diversité de nos opinions, nous pouvons tous nous en féliciter !

Je commencerai, d'ailleurs, mon propos introductif par un hommage aux conseillères de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif.

C'était en effet dimanche la journée de la femme, observée dans le monde entier, occasion de saluer la contribution apportée par celles qui sont devenues ici majoritaires, à nos prises de décisions.

Dans le même esprit, j'accueillerai chaleureusement en votre nom collectif Alexandra PAGNI qui succède à Nathalie RUGGIERI, ne doutant pas qu'elle enrichira, elle aussi, nos travaux de sa note personnelle.

Je poursuivrai, ensuite, par l'expression de notre solidarité aux régions touchées par les violentes intempéries de la fin de semaine.

Il s'agit de toute la façade orientale de la Corse, exposée aux inondations et à la tempête, mais aussi de la commune de Guagno qui a vu une grande part de son patrimoine forestier arrachée et je sais que son maire y est particulièrement attaché.

Je féliciterai de façon appuyée les agents de nos services routiers, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, ceux des départements et de leurs services de secours, en incluant les personnels d'EDF qui se sont mobilisés sans relâche pour limiter les conséquences des coupures de courant.

Une fois de plus, les services publics ont démontré (s'il en était besoin !) leur efficacité et leur utilité.

Enfin, je reviendrai brièvement sur quelques évènements d'actualité.

J'ai reçu récemment des représentants du « Collectif des Chasseurs Corses », qui m'ont fait part de leur exaspération concernant l'absence de réponse du Gouvernement suite à la transmission d'une motion de notre Assemblée, en décembre 2013, qui demandait le transfert à notre Collectivité de la décision des périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse en Corse.

Convaincus que les temps de chasse en Corse doivent correspondre à la réalité des flux migratoires, nous venons avec le Président de l'Exécutif de saisir le Premier ministre, en lui rappelant l'importance de cette problématique qui concerne aujourd'hui vingt mille chasseurs insulaires.

Nous avons, bien entendu, proposé au Collectif et aux deux Fédérations de nous concerter afin de finaliser ensemble ce dossier.

Le Salon de l'Agriculture a été, je pense, un succès pour le stand de la Corse et donc, pour nos producteurs. Il convient de le saluer.

En effet, plusieurs dossiers de presse - et je vous invite à les lire attentivement - dénoncent les dérives considérables provoquées par la concentration des multinationales de l'agroalimentaire, tant au niveau des producteurs que des consommateurs. Dans ce contexte, poursuivre l'objectif de reconquête de notre autonomie agricole, tel que nous l'avons indiqué dans le projet de PADDUC devient, à mon avis, une véritable exigence de salut public.

Dans le même ordre d'idée, je ferai aussi référence aux résultats d'une enquête réalisée par la Banque de France auprès de mille entreprises insulaires.

Après avoir dressé le bilan des difficultés concrètes rencontrées par nos artisans ou entrepreneurs, le directeur régional de cet établissement pointe les limites d'un modèle économique insuffisamment diversifié, parce que concentré sur le BTP et le tourisme. Il nous invite donc à favoriser l'innovation et les nouvelles technologies, attirant l'attention sur le fait que les conditions d'investissement ont rarement été aussi avantageuses.

Cette priorité est bien intégrée dans les actions engagées par l'ADEC pour défendre nos entreprises. Mais nous avons tout intérêt aussi à impulser, comme prévu dans le cadre du PADDUC, une réorientation

durable du modèle économique de la Corse, le modèle de la rente atteignant aujourd'hui ses limites.

Avant de conclure, je m'associerai volontiers à la commémoration de la marche de SELMA, organisée par Martin LUTHER KING.

A cette époque, l'actualité internationale pouvait être occupée par ce genre de mobilisations collectives porteuses d'espoir.

En défendant inlassablement, et au prix de sa propre vie, la cause de la communauté noire, cette grande figure des droits civiques aura fait progresser l'humanité tout entière. J'ajoute qu'il était tout aussi sévère, on l'oublie parfois, dans la dénonciation d'un système économique fondé sur l'oppression des ressources humaines et naturelles.

Dans une période caractérisée par la crise économique et sociale provoquée par ces déséquilibres et qui favorise le repli sur soi, le racisme et l'exclusion, il m'apparaît particulièrement utile de s'y référer.

Je souhaite exprimer notre émotion après la disparition, mardi dernier, de plusieurs champions sportifs, et de techniciens de la télévision, dans un accident d'hélicoptère en Argentine.

Vous me permettez d'avoir une pensée particulière pour Florence ARTHAUD qui, au-delà même de sa pratique sportive, avait noué des liens étroits avec la Corse et Calvi.

Je vous propose, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, que nous assurions les familles des victimes de notre entière solidarité.

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Jean-Marie qui veut dire un mot.

M. Jean-Marie POLI

Merci M. le Président.

Depuis notre dernière session dans cette Assemblée, où nous avons eu la visite de deux ministres du Gouvernement, dont chacun a eu le

loisir de commenter les propositions, il y a un fait important qui s'est déroulé en Corse, c'est la réactivation de la répression.

En effet, nous avons subi l'arrestation de trois membres de notre exécutif avec l'incarcération de Petru PAOLI, notre secrétaire national auquel nous apportons notre total soutien, comme nous l'apportons à l'ensemble des gens privés de liberté qui sont la conséquence d'un conflit qui n'a que trop duré. Ces arrestations ont été suivies par d'autres qui sont intervenues la semaine dernière à Bastia.

Force est de constater qu'à Paris, certains n'apprécient pas la situation d'apaisement et de construction qui prévaut aujourd'hui et qui a été rendue possible grâce au travail de notre Assemblée et à l'initiative majeure du FLNC prise il y a un an.

Ces arrestations ont pour objectif d'instaurer de nouvelles tensions au sein de notre société.

Dans un tel contexte, la prise de position de Jean-Charles ORSUCCI en faveur d'une loi d'amnistie constitue un évènement majeur. La semaine dernière, lors d'un grand meeting à Aiacciu, ses propositions ont été relayées par une vaste coordination de responsables politiques, syndicaux et associatifs.

Notre Assemblée constituant l'institution représentative de tous les Corses, il lui appartiendra de se positionner sur une telle question. C'est la raison pour laquelle nous en avons saisi la commission CHAUBON, compétente en la matière et ce, dès le vendredi 6 mars par la voix de Jean-Guy TALAMONI. Il nous paraît important de procéder sans tarder à un échange entre les différents groupes, peut-être dans le cadre de la conférence des présidents, avant que l'Assemblée ne soit saisie d'une proposition en ce sens.

Pour notre part, nous tenons trop au dialogue que nous avons su nouer tous ensemble pour accepter que nos travaux soient perturbés, voire menacés par ces manœuvres répressives. Nous ne pouvons accepter encore longtemps que continue à se creuser le fossé entre l'action du Gouvernement en Corse et la nouvelle donne politique qu'ici nous avons su construire ensemble.

Nous demandons donc, M. le Président BUCCHINI, de réunir les responsables de groupes, par exemple, dans le cadre de la conférence des présidents pour étudier cette question.

Je vous remercie.

M. Jean BIANCUCCI

Motion d'ordre, M. le Président.

Notre groupe élève une vive protestation après le rejet des questions orales, une fois de plus d'ailleurs, mais cela devient une coutume puisque c'est la troisième séance sans questions orales.

Cela touche le fonctionnement de l'Assemblée, mais vous le savez aussi, cela touche les intentions et le fonctionnement de l'Exécutif. Vous créez des situations dommageables pour tous, pour la démocratie mais aussi pour l'esprit qui a animé le législateur. Ces situations créées sont dommageables aussi pour l'opinion, pour tous ceux qui nous regardent et nous écoutent parce qu'il y a des questions d'actualité à travers les questions orales qui sont renvoyées aux calendes.

Personne n'est dupe. Nous rentrons dans une période particulière, on pourrait même penser qu'il y a manœuvre ; je ne dis pas cela, mais j'ai entendu. Vous comptez donc parquer les questions orales sans doute dans une session spéciale comme on l'avait fait pour les motions ? Mais quel est ce fonctionnement !

Vous nous dites, M. le Président, je viens de l'apprendre, 1 h 20. Notre groupe a six questions orales en attente. Vous pensez qu'en 1 h 20, on va pouvoir passer toutes ces questions orales ? Si on divise par le nombre de sessions, cela fait deux questions orales par session. Est-ce que notre groupe, vu sa représentativité, peut avoir droit à deux questions orales télévisées par session ? Je vous laisse juger et je laisse les médias juger.

Il s'agit de la respiration de cette Assemblée. Bien entendu, vous nous direz « vous aurez l'occasion, lors de l'examen des rapports, de dire un certain nombre de choses ». Bien. Mais les rapports, ce n'est pas nous qui fixons ni la dimension, ni le sujet, ni l'amplitude, c'est l'Exécutif. A travers les questions orales, nous avons l'occasion d'intervenir sur les débats de cette Assemblée. Vous nous avez supprimé, en tout cas souhaitons que ce soit momentanément, ce droit.

Imaginez que la séance des questions orales à l'Assemblée à Paris soit supprimée ! Imaginez ! Mais bien entendu, cela n'arrive pas, cela ne peut arriver, pas de manière répétitive et en tout cas durant trois sessions consécutives.

Aujourd'hui, c'est le fonctionnement qui est en cause, c'est l'esprit même du statut parce qu'il y a...

Le Président GIACOBBI

M. le Président, on ne peut pas continuer comme ça, avec un quart d'heure d'intervention !

M. Jean BIANCUCCI

Il y a une temporalité, un rythme où l'échange verbal, la contribution de chacun est possible. Nous la voulons, nous la souhaitons. Il s'agit aussi de l'opinion à travers ses sensibilités, mais je vais terminer.

Pour nous et nous vous mettons en garde, que ce soit la dernière fois, que l'on fasse en sorte que les questions orales puissent être débattues. Quand on pense que vous vouliez qu'il y ait moins de sessions et qu'on fasse une session tous les deux mois, vous vous rendez compte où vous étiez ?

Merci.

Le Président GIACOBBI

M. le Président, d'abord je n'accepte pas des menaces personnelles sur le ton qui consiste à dire « dernier avertissement, etc. ».

Deuxièmement, j'avais souhaité qu'il y ait les questions orales. L'ensemble des groupes à la conférence des présidents, sauf un, ne l'ont pas souhaité.

Depuis quelques mois, nous assistons à une « vampirisation » de la parole dans cette Assemblée par un certain nombre d'orateurs qui sont incapables de parler en moins d'une demi-heure la plupart du temps, de manière lénifiante et répétitive. Tout le monde en a assez dans cette Assemblée et laissez-moi vous dire que dans l'opinion publique, il y a ceux

qui rient et ceux qui se lassent. Cela menace définitivement la démocratie. Nous commençons à en avoir assez qu'on puisse sur le même sujet, avoir cinq exposés de suite pendant deux heures durant, pour ne rien dire la plupart du temps, et simplement parce qu'on est en campagne électorale. Donc, le fonctionnement de la démocratie, cela suppose le respect des règles de l'Assemblée.

BROUHAHA

M. Jean BIANCUCCI

Ce qui vient d'être dit est insupportable !

Le Président GIACOBBI

Le fait d'empêcher les autres de parler est difficilement supportable.

M. Jean BIANCUCCI

M. le Président, je vous demande de réagir, l'Exécutif nous traite d'une manière qui n'a pas de nom !

Le Président GIACOBBI

M. le Président, je souhaite conserver la parole.

Donc, on ne peut pas continuer comme ça. Si la conférence des présidents a été amenée à remettre des questions orales, c'est parce que tellement de questions avaient duré tellement de temps, qu'il y avait eu tellement d'abus dans les prises de parole que nous ne nous en sortions pas...

Je souhaite effectivement qu'on reprenne au plus vite le rythme des questions orales qui en aucun cas ne dérange l'Exécutif. C'est une excellente idée que lors de la prochaine session et j'ai insisté moi-même pour que cela se fasse ainsi, nous ayons 1 h 20 de questions télévisées et peut-être plus si c'était possible, et autant qu'on le voudra.

Mais je souhaite aussi, sinon je serai amené à demander des interruptions de séance, que l'on revienne au règlement de cette Assemblée, à la discipline qui fait qu'il y a un temps de parole qui est évoqué de

manière large, n'atteigne pas le fait que l'on passe six heures là où on pourrait en prendre deux ou trois, ou même une parce qu'on a quatre, cinq ou six orateurs au sein d'un même groupe. Cela vaut pour beaucoup de groupes d'ailleurs. On ne peut pas travailler si, comme on l'a connu depuis plusieurs mois, des rapports prennent un temps infini. On peut prendre son temps, on doit le faire en commission, on doit le faire en Assemblée. Mais quant à dire qu'on veut une session tous les deux mois, ces derniers temps, j'ai plutôt demandé qu'il y ait beaucoup plus de sessions que moins de sessions, bien au contraire, bien entendu. Je crois que chacun doit faire des efforts.

Revenons à deux ou trois sujets puisque j'ai la parole et ça va être très bref.

D'abord, je voudrais accueillir notre jeune collègue originaire d'un village qui n'est pas très éloigné du mien, Mme PAGNI. J'espère qu'elle trouvera ici l'occasion de s'exprimer et de travailler.

Deuxièmement, sur les intempéries, M. le Président, vous avez effectivement noté qu'on avait travaillé avec le Maire de Guagno, l'ONF et nos propres services -il y a peut-être d'autres communes qui sont touchées-sur la tempête qui a fait effectivement que nous avons eu plusieurs milliers de m³ de bois à terre. Il s'agit d'organiser les choses au plus vite, c'est ce qu'on est en train de faire, pour que ce désastre économique mais aussi écologique puisse être réparé. Il s'agit de vendre les bois, de dégager les axes sous quelques semaines.

Enfin, un sujet important a été abordé par notre collègue Jean-Marie POLI. Je crois qu'aujourd'hui, nous avons un rapport qui consiste à présenter les choses en matière de rapprochement des détenus insulaires incarcérés en France continentale. Notre collègue a évoqué l'amnistie qui est un sujet extrêmement important. Cela a fait l'objet de débats, de réunions. Il me semble tout à fait utile, c'est un point de vue, que l'on réunisse les présidents de groupes dans le cadre de la conférence des présidents ou dans tout autre cadre plus informel, de telle sorte que l'on puisse avancer sur un sujet comme celui-là et ce, assez rapidement.

Pour tout vous dire, ce sera difficile et long, mais j'ai le sentiment que l'on n'a pas pris la mesure à Paris de l'importance de ce qui s'était passé ici au cours des derniers mois, à savoir que le débat politique qui s'exprime dans une Assemblée ne s'exprime plus à travers la violence et ce par une renonciation unilatérale. Je crois qu'il faut poser cette question

en termes politiques, presque un peu historiques même si c'est un grand mot, il ne faut pas hésiter à le faire et nous devons y prendre toute notre part.

Le Président BUCCHINI

Je vais dire quelques mots d'une manière calme. Tout le monde est en campagne électorale, il n'y en a pas que certains, *sè tu capizzeghji di capu, aghj'à capizzà dinò ò Jean ! Possu fà come tè*. Je n'accepte pas ce que tu as dit parce qu'on en a discuté longuement en commission permanente. Il n'y a de ma part aucune volonté de mettre de côté les questions orales.

On a mis des questions orales de côté pour une raison précise et je l'ai indiqué longuement lors des travaux de la commission permanente. Il y a bon nombre de collègues, par rapport au nombre de rapports qui viennent de la part de l'Exécutif et certains ont une incidence financière sur les bâtiments et travaux publics que l'on se doit d'examiner, il y a bon nombre de collègues qui après, le vendredi soir, peuvent éventuellement vouloir rejoindre Bastia surtout en hiver. J'ai, depuis ce matin, déjà trois demandes qui me sont faites en disant « je vais partir à 4 heures ou 4 heures et demie parce que je ne peux pas, etc. ». Lorsqu'on envoie les convocations, je ne sais pas s'il pleut ou pas. Ceux qui sont de Bastia disent le contraire de ce que je viens de dire et qui demandent « à quelle heure on finit » ?

Tenant compte de ça, qu'ai-je fait ? J'ai téléphoné aux présidents de groupes non pas pour leur imposer mon point de vue, mais pour leur demander si exceptionnellement, on pouvait mettre de côté les questions orales ce jour. L'ensemble des présidents de groupes m'ont dit, et je n'ai pas imposé mon point de vue, que c'était possible ; c'est ce que j'ai fait.

En commission permanente, vous avez demandé si on pouvait rattraper un peu de temps la fois d'après. C'est ce que nous avons fait en nous mettant en rapport avec FR3 ViaStella et si on pouvait, une fois, avoir 1 h 20 d'antenne et la fois suivante aussi pour rattraper un peu de retard. Là où Jean a raison, c'est qu'il y a des questions d'actualité et qui après, sortent de l'actualité.

Troisième point de vue qui est important et chacun se regarde, il arrive qu'il y ait un certain nombre de collègues qui partent à 16 h ou 16 h 30 et il arrive que l'Assemblée de Corse se trouve à 13 élus, voire moins. A

ce moment-là, tenant compte de la décision du Tribunal administratif, je serais dans l'obligation, en concertation avec le Président du Conseil Exécutif, de dire « on suspend les travaux ». Et en suspendant les travaux, ce qui a été le cas, on a pris un certain nombre de retards sur un certain nombre de dossiers.

Honnêtement, il n'y a aucune volonté de vouloir verrouiller des débats ni d'empêcher l'expression démocratique de chaque sensibilité à l'Assemblée de Corse. Honnêtement, aucune ! Les discussions que nous avons sont libres et variées. Il ne manquerait plus que ça qu'en ayant acquis la légitimité populaire, on ne puisse pas parler à l'Assemblée de Corse et dire ce qu'on a envie de dire...

Je propose que la semaine d'après, tenant compte de l'avis quasi unanime des groupes en commission permanente, on continue les débats des questions orales durant une heure vingt. Si on prend du retard, on demandera à FR3 de faire un effort pour continuer à nouveau durant 1 h 20 et les groupes choisiront. Votre groupe pose souvent des questions orales, d'autres groupes aussi participent aux questions orales, parfois des groupes n'y participent pas. Tout cela se fait avec beaucoup d'honnêteté de ma part.

Je vous remercie.

M. Xavier LUCIANI

On demande une interruption de séance.

Le Président BUCCHINI

Je vais considérer que c'est de la tactique politicienne comme d'autres.

M. Jean BIANCUCCI

On est en droit de demander une interruption de séance.

Le Président BUCCHINI

Vous l'avez, elle est de droit. Dans dix minutes vous revenez.

La séance est suspendue à 10 h 55 et reprise à 11 h 05.

Le Président BUCCHINI

La séance est reprise.

On va examiner, comme en avait décidé la commission permanente, le rapport n° 189 : planification lingua 2020.

LANGUE CORSE

Rapport n° 189 : Planification lingua 2020

La parole est à Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

O sgiò Presidente, care cunsigliere, cari cunsiglieri,

Nanzi di parlà di a pianificazione di a lingua corsa, vuleria fà a leia trà a problematica di a ricunniscenza di a nostra lingua incù d'altri pensieri chì sò oghje à u core di l'attualità. Vogliu parlà di i prighjuneri, di l'avvicinera o di l'amnistia, di l'accumpagnatori in muntagna è di u trattamentu fattu à u Sporting. Sò a cunsequenza di a negazione per u Statu di tutta vulintà di valorizzazione di una sferenza. C'hè una vulintà di nurmalizà. Per contu meu dicu di nò à a nurmalizzazione.

Ne vengu cun que à a pianificazione di a lingua corsa. U 17 maghju 2013 avimu vutatu una pruposta di statutu di cuufficialità per a lingua corsa : sta dumanda hè sempre a nostra primura. Ma per sbuccà ci vole à fà capisce à a ghjente chì ci governanu chì sta ricunniscenza ùn serà micca a morte di a Repubblica ma à u cuntrariu a nascita di una Repubblica più muderna è più forte chì accetta di ricunosce ch'ella hè una federazione chì si nega.

Ma stu cumbattu ùn deve micca fà ci scurdà chì a legge di u 2002 c'impone di fà una pianificazione di e nostre azzione a prò di a lingua corsa.

Quella ch'eu vi prupongu hè stata custruita in cuncertazione incù tutte e cumpunente di a sucietà corsa (più di 20 reunioni). Pensu ch'ella hè assai pichigliosa è ch'ella permetterà di francà un passu di più per a salvezza di a nostra lingua. Circhimu à fà una cuufficialità di fattu.

Custatà

Per cunstruì stu pianu, ci simu appughjati nantu : u Bilanciu di u Pianu 2007-2013 ; u storicu di a mandatura è un certu sapè fà.

Per ciò chì tocca u bilanciu di u pianu 2007/2013, si pò custatà ch'ellu ci hè statu a fine di l'uppusizione pulitica à a lingua corsa.

Stu pianu hè statu realizatu à u più in u duminiu di l'educazione ancu s'è a qualità ùn hè sempre quì. Si cunstateghja chì, s'è a CTC hè capifila di a lingua corsa, u so pudere, ùn hè tantu reale. Di più, ci hè statu una realizazione chì ùn era micca abbastanza forte, ind'e u duminiu di a sucietà civile.

Chì hà fattu a nostra mandatura ? Hà fattu cose chì sò abbastanza impurtante, in particolare a creazione di una vera direzione di a lingua corsa, 3 servizii, creazione di 10 posti in più à prò di sta lingua è duie volte più soldi cunsacrati à sta lingua. Hè abbastanza impurtante ancu s'è certi penseranu ch'ella ùn hè micca abbastanza.

Avimu vutatu un Fogliu di strada in u 2011, avimu stallatu u Cunsigliu di a lingua corsa in u 2012, c'hè stata a creazione di u diploma universitariu di ghjurnalisimu bislingu, azzione in e ciucciaghje, un'inchiesta sociolinguistica in u 2013, u statutu per a cuufficialità in u 2013, l'apertura di u Centru di Bastelica in u 2014, a ricerca di l'impegnu di a sucetà civile in fendu firmà a cartula di a lingua corsa.

C'hè statu bisognu d'un sapè fà. Avimu paragnatu d'altre situazione in altri paesi cum'è in u Paese Bascu, in Olanda per vere cumu si pudia adattà à a realtà corsa esperienze fatte in Europa.

V'aghju da di i punti i più impurtante di u pianu propostu oghje.

- U fundamentu ghjuridicu : a cuufficialità chì serà difficiule à ottene perchè ci vole una mudificazione di a custituzione. Mi pare ch'ùn ci hè tanti pariti pulitichi naziunali chì sianu d'accunsentu cù sta dumanda, ma ci tocca à esse sempre nantu à sta pusizione. Vi possu assicurà chì noi ùn sbagliaremu micca di stu scopu.

- Dopu ci vole à dà attrazzi à a lingua è creà libri, ghjochi, appiecazione numeriche, lessichi, dizziunarii, mettudi d'amparera per rinfurzà a diffusione di sta lingua.

- Cì vole à fà cresce ancu l'opportunità di parlà corsu. Cì vole à offre e pussibilità in parechji duminii, a scola è i media ma dinò e Ciucciaghje, associ spurtivi è d'asgi, imprese è amministrazione.

Aghju da vene à e pruposte per l'insignamentu, sò prontu à discutà cù certi eletti. Sò :

- Stallazione di un cunsigliu academicu territoriale trà u statu è a CTC per gestisce à parità l'insignamentu di u Corsu ;
- Integrazione di a lingua è a cultura corsa ind'e u fundamentu cumunu di e cumpetenze ;
- Integrazione di a lingua corsa ind'é a furmazione di tutti i prufessori travagliendu in Corsica.
- À parte di u 2019 un solu cuncorsu per i maestri di u primariu.
- U pianu eccezzionale di furmazione di i prufessori per l'insignamentu di a lingua corsa
- A generalizzazione di u sistemu bislingu di e scole primarie e generalizzazione prugressiva à u cullegiu è u liceu ; a generalizzazione di l'immersione in e scole materne.
- Infine, a certificazione generalizata (B1,B2,C1) per tutti i studienti di l'Università di Corsica.

Per a furmazione : integrazione obbligatoria di a lingua corsa in tutte e furmazione professionale incù certificazione.

Per a furmazione di i maiò, prupunimu di creà diu centri d'immersione in Cervioni e in Cuttuli.

Per i servizii publichi territoriali, prupunimu ch'elli ferminu una cartula di a lingua corsa rinuvellata ; u scopu hè di fà di i servizii publichi territoriali, servizii bislingui induve si puderà fà dumande in corsu o in francese è induve vi serà rispostu in corsu o in francese, in parolle o in scrittu.

Per i servizii publichi di u Statu, dumandemu ch'elli ferminu a cartula di a lingua corsa.

Per u sportu è l'attività d'asgiu : sustene un' ufferta di servizii in lingua corsa soprattutto per i zitelli.

Per i media, ghjunghje à un bislinguisimu generalizatu.

Per l'impresa, fà piglià cuscenza ch'è u corsu ripresenta un valore economicu, dà i mezi à l'impresa di sviluppà u corsu in e so attività : furmazione è pruduzione di puntelli, di lessichi è di documenti in lingua corsa.

A Prumuzione di a Corsica à u fora passa per a valorizzazione d'una di e so principale sfarenze : a so lingua.

U corsu fora. Fà di u corsu una lingua di l'unione europea : cuufficialità. U corsu ghjè una lingua internaziunale postu ch'ella si parla in Gallura.

Parechji cullocchji sò stati organizzati è a lingua corsa era a lingua principale è parechje persone ancu francese anu pussutu capisce u corsu è sò state maravigliate ch'ellu si possi aduprà una lingua in duminii cusì difficiuli è precisi.

Prupunimu ch'è a chjesa corsa fermi a Cartula di a Lingua corsa perch'ellu ci sia una messa una volta per simana in lingua nustrale in tutte e chjese di Corsica.

Dopu à u votu, ci serà l'elaborazione di una programmazione pluriannuale, una cunvenzione cu l'Educazione Naziunale, l'elaborazione di un documentu specificu per a lingua è u numericu è l'elaborazione di statuti per l'accademia di a lingua corsa.

Ricercherimu finanzamenti à u livellu di u Statu è di l'Unione eurupea.

Viriti ch'è issu pianu hè un pianu assai ambiziosu. Mà ùn sò micca chjosu à una discussione per andà à ricercà ch'ellu sia vutatu per a maiò parte di l'eletti di sta Assemblea.

Vi dumandu di principià a discussione di manera più calma forse ch'è u principiu di a nostra riunione di sta mane.

Vi ringraziu.

M. Marc-Antoine NICOLAI

Les services du Conseil Exécutif ont précisé que la Collectivité Territoriale de Corse consacrerà un effort financier plus important pour la

mise en œuvre du plan Lingua 2020 par rapport à ce qui se faisait auparavant.

Depuis 2010, des efforts importants ont été réalisés : restructuration de la Direction, multiplication du budget Langue corse par 3,5, multiplication des ressources humaines et d'autres efforts sont encore à prévoir. En comparaison avec la Catalogne qui consacre 20 € par an et par habitant, la Corse ne consacre que 5 € par an et par habitant. On est donc encore très loin en terme de niveau de dépenses et également au niveau de la corsophonie.

Une des clés sera aussi l'effort que la CTC pourra faire en faveur de la langue corse, en y associant d'autres partenaires comme des collectivités locales, l'Etat et l'Union Européenne.

Le Président Antoine ORSINI a fait observer que ce plan est très complet, très ambitieux dans son contenu, beaucoup plus riche, plus étoffé que la convention pluriannuelle conclue précédemment entre la CTC et l'Etat.

A la lecture des fiches actions, dans lesquelles quelques indications financières figurent, il a fait observer qu'un budget de l'ordre de 9 à 10 M€ par an est objectif pour la mise en œuvre de ce plan. Cela peut paraître raisonnable, voire modeste, mais ramené à notre budget et à notre intervention actuelle (900 000 € par an en 2010, 2 500 000 € en 2014), la progression serait très importante.

Ce plan fixant des objectifs, des actions, le Président Antoine ORSINI a souhaité savoir s'il sera suivi d'une programmation d'actions et d'interventions financières par le biais de conventions quinquennales, pouvant servir de base à une contractualisation avec l'Etat et permettant de traduire de manière opérationnelle ce plan Lingua 2020.

Les services du Conseil Exécutif ont précisé que l'objectif était d'obtenir une contractualisation avec l'Etat, malgré des difficultés, et même rechercher des financements européens, même si l'Europe n'a plus de programme pour les langues minoritaires. Les aides européennes ne s'appliquent pas pour des langues qui n'ont pas de statut d'officialité.

Le Président Antoine ORSINI a interrogé les services sur la participation financière de l'Etat au cours de la précédente période dans le

cadre de la convention pluriannuelle. Il a été répondu que sur la partie Enseignement, l'Etat versait 500 000 € par an.

A la question de savoir si l'Etat était prêt à reconduire ces aides, **les services** du Conseil Exécutif ont précisé que certains axes de réflexion pourront être redéfinis, notamment sur la formation des maîtres.

Le Président Antoine ORSINI souhaite savoir si la ratification de la charte des langues minoritaires pourrait permettre l'accès aux fonds européens. En réponse, il semblerait que l'Etat négocierait avec l'Union Européenne sur le fait que l'officialité d'une langue ne soit plus un obstacle à l'obtention d'aides. Actuellement tous les programmes européens interdisent aux langues non officielles d'obtenir des aides financières.

Les services du Conseil Exécutif font également observer que l'Etat prétend aider le secteur de la langue corse à hauteur de 9 M€ par an, en y intégrant les rémunérations des professeurs de corse, le CRDP, selon les déclarations du Recteur d'Académie.

Mme Fabienne GIOVANNINI a rappelé que l'ex-député européen François ALFONSI avait déposé un rapport devant la Commission Européenne qui aurait pu ouvrir l'accès aux crédits européens.

Elle a également évoqué les conventions signées avec le Centre National du Cinéma dans lesquelles sont prévues des aides à la traduction. Ne serait-il pas possible d'obtenir des crédits européens ?

Les services du Conseil Exécutif ont précisé que la législation européenne permettait d'augmenter le taux d'intervention des fonds publics dans le cadre de productions audiovisuelles pour des œuvres dites « difficiles ». Ce taux d'intervention passerait ainsi de 50 à 70 % de fonds publics ; ainsi, la Commission Européenne aurait un regard bienveillant sur ces œuvres cinématographiques en langue régionale. Cependant, il n'existe aucune aide en faveur du sous-titrage et du doublage dans le cadre du CNC ; ces aides restant à la discrétion des collectivités, comme la CTC.

Le Président Antoine ORSINI a rappelé qu'il fallait désormais mettre tout en œuvre pour faire émerger des acteurs, de les aider par de l'ingénierie d'une part, et de mettre en place des moyens notamment financiers d'autre part.

Mme Fabienne GIOVANNINI a évoqué le Pays de Galles où la langue est fortement dynamisée, notamment dans le domaine du sport, et où des aides européennes sont octroyées.

Elle a souhaité que la CTC s'implique plus fortement en direction des partenaires, des clubs sportifs, des associations en leur octroyant des moyens financiers supplémentaires.

La Commission des Finances émet un avis FAVORABLE sur ce rapport (Non-participation du groupe « Femu a Corsica »).

Mme Josette RISTERUCCI

Je ne vais pas lire les six pages parce que je vais être plus longue que Pierre. Je vais donner le résultat : le rapport mis aux voix a été adopté à la majorité (non-participation des groupes : Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche, Gauche Républicaine. Pour, les autres conseillers).

Le Président BUCCHINI

Je prends la liste des intervenants.

Mme Pascaline CASTELLANI

Le rapport qui nous est présenté est basé sur un statut de coofficialité de la langue Corse. Si nous souscrivons à un dispositif de revitalisation de notre langue qui pourrait être basé sur le bilinguisme, nous ne pouvons nous associer à une demande de coofficialité (fiche A – action I : donner un statut de coofficialité de la langue corse). Nous nous sommes longuement exprimés à ce sujet lors de la présentation à notre Assemblée.

Je rappellerai simplement que notre Constitution ne reconnaît pas une deuxième langue de la République. Les langues régionales, le Corse en fait partie, doivent avoir un statut. Le président de la République l'a affirmé, il souhaite sa mise en oeuvre et nous y souscrivons.

Nous avons dans un premier temps pensé que nous pouvions déposer des amendements. Mais force est de constater qu'à la lecture des fiches action, beaucoup devraient à notre sens être supprimées. La totalité de l'action 1, les fiches 3C, 3D, 3E, 3G, je m'arrêterai là.

En effet, leur déclinaison fait apparaître clairement le caractère discriminatoire de ces dispositifs dans différents domaines (privé, social, travail). Les gens sont inquiets, il faut le savoir !

D'autre part, comparaison n'est pas raison. Notre budget consacre actuellement plus de 3 M€ pour la langue Corse au vu de ce rapport. Si celui-ci est assez volumineux, je pense qu'il n'est pas exhaustif puisque ne sont pas énoncés dans les crédits « langue Corse » ceux qui sont attribués dans le domaine de la culture (associations), dans le domaine des médias (télévision, radio), dans le domaine de l'action économique (ADEC), dans le domaine de la formation et sans doute j'en oublie d'autres. Quel est le montant exact, M. le Président, des crédits alloués à la langue Corse, vous allez peut-être me le préciser ?

Faut-il inscrire des crédits supplémentaires pour la revitalisation de notre langue ? Vraisemblablement. A quelle hauteur ? C'est la question essentielle.

Comparaison avec la Catalogne : ce rapport est basé sur le crédit de cette région pour la langue (7,5 millions d'habitants avec 20 € par habitant dans sa politique linguistique régionale). L'ambition que vous affichez et je vous cite, c'est d'atteindre un niveau d'effort financier par habitant comparable à celui de la Catalogne. Un calcul simple, M. le Président : 20 € pour 310 000 habitants, je trouve 6,2 M€. Celui que vous nous proposez pour coller et encore, je vous cite dans le texte, pour coller à « une politique linguistique totale ». C'est ce qui est inscrit dans le rapport et celui-ci s'élève à 9,6 M€, soit 50 % de plus. Il faudrait trouver à notre sens un autre qualificatif comparable.

En cette période de crise, il est important que notre Collectivité se penche sur l'utilisation des crédits, pour répondre aux attentes de la population (chômage, logement...), ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas augmenter des crédits pour la revitalisation de la langue corse. Nous sommes persuadés qu'une augmentation raisonnable des crédits affectés à la langue Corse permettrait de parvenir à la sauvegarde de celle-ci.

Une autre crainte, que je partage avec beaucoup de Corses : celle de la perte des différents parlers de Corse qui seraient appelés à disparaître par l'uniformisation de la langue. Ce serait dramatique, nous aurions l'inverse de ce que nous recherchons. Il est important de conserver cette recherche linguistique et vous le dites dans le rapport « *diversità face ricchezza* ».

Pour conclure, un statut de la langue Corse basé uniquement sur le bilinguisme aurait été adopté à l'unanimité et aurait pu être mis en œuvre immédiatement.

Vous en avez décidé autrement, nous ne pouvons que le regretter.

Je vous remercie.

M. Etienne BASTELICA

Je vais essayer de ne pas être trop long puisque nous avons eu quand même un débat très intéressant et riche. Malheureusement, comme dans d'autres débats, on ne peut pas obligatoirement emporter l'adhésion de tous les conseillers. C'est ainsi, chacun vote comme il l'entend. On avait proposé la coofficialité puisque Dominique en était un fervent partisan. Je pense qu'historiquement, on ne va pas refaire ici les moments plus ou moins importants de l'histoire de Corse. Chacun est libre d'écrire, de regarder et d'en penser ce qu'il veut.

Pour répondre tout de suite à un argument et ensuite, je serai très court, j'avais dit le soir, il y a deux moyens pour régler le problème de la langue corse. Le premier : *cì vò à tumbà la ; u sicondu : cì vò à salvà la*.

Alors, le terme de coofficialité, chacun le reconnaît, y compris dans la bouche du président de la République, effectivement, pour l'instant, il n'est pas inscrit dans la Constitution. Pour autant, pour nous il ne s'agit pas d'une déclaration de guerre et je crois que tout le monde l'a compris, nous voulons essayer, en employant la raison, de convaincre. D'ailleurs, aujourd'hui au plus haut niveau de l'Etat, même si on refuse parfois d'en parler, il y a d'autres choses qui avancent. En ce qui nous concerne, nous continuerons, mais en tout état de cause, le débat qui s'est instauré dans notre société a permis de faire avancer des idées, encore, y compris chez des gens qui parfois, comme l'a dit Aline, avaient peur. Mais ce n'est quand même pas la peur du nazisme, du fascisme que d'essayer de vouloir parler, écrire et faire en sorte que la langue corse, en Corse et ailleurs, progresse.

En ce qui nous concerne, je vais être assez bref, nous partageons l'ambition énoncée par le plan « LINGUA 2020 » mais nous allons essayer de faire quelques observations pour notre ami Pierre qui porte ce plan à bout de bras et qui est très fier de le faire, et qui le fait surtout avec le cœur et les tripes. C'est très important.

Premièrement, le plan s'adosse largement au projet de statut de coofficialité adopté le 17 mai 2013. Celui-ci comportait un certain nombre de prescriptions non conformes au cadre constitutionnel actuel. Cela ne change rien à notre position et à notre engagement pour parvenir à convaincre le Gouvernement et le législateur de l'opportunité d'instaurer un tel statut. Cependant, on peut s'interroger sur la faisabilité juridique de certaines actions prévues dans le plan.

Cela étant, nous observons que certaines dispositions contenues dans le rapport semblent en contradiction avec la délibération du 17 mai 2013 sur le statut de coofficialité. Les dispositions adoptées par notre Assemblée constituaient un bon accord, trouvé après de longues discussions et nous souhaitons que l'on s'y tienne.

Enfin, le coût et les moyens de réalisation des diverses actions figurant dans ce plan méritent, à tout le moins, un examen et des explications.

On commencera par le premier point qui nous interpelle et qui concerne la fiche 3D de la page 46 qui indique : « *Formation obligatoire pour valider un niveau C1 dans les trois ans suivant la nomination en Corse pour recevoir la titularisation* ».

Notre délibération du 17 mai 2013 sur le statut de coofficialité disposait dans son (article 10 : « *la titularisation de tous les professeurs des écoles sera soumise à l'obtention de la certification et de l'habilitation en langue corse au moins au niveau B2 et dans l'objectif de parvenir à moyen terme au niveau C1* » et « *Tous les postes vacants de l'enseignement du premier et du second degrés en Corse sont "postes à profil langue corse". Les personnels nommés sur ces postes auront trois années pour acquérir une certification niveau B2* ».

En ce qui nous concerne, M. le conseiller exécutif, nous vous proposons de revenir à la rédaction de la délibération de 2013. Nous pensons qu'il ne faut pas créer des problèmes là où nous les avons aplanis et là où nous les avons laissés.

En ce qui concerne le recrutement des enseignants, la fiche 3E indique : « *Proposer à partir de 2019 un concours unique de recrutement des professeurs des écoles* », et « *Établir la certification C1 comme condition d'accès au corps des professeurs en Corse* ».

La délibération de 2013 prévoit (article 10) : « *Le recrutement des professeurs des écoles se réalise par voie de concours unique, à deux niveaux linguistiques. Le concours 3^{ème} voie est maintenu avec une épreuve en langue corse* ».

Est-ce qu'on peut nous expliquer la différence de rédaction et s'il y avait une contradiction fondamentale, revenir à la rédaction de la délibération de mai 2013 ? Encore une fois, on ne veut pas créer des problèmes là où il n'y en a pas.

La fiche 3G prévoit de « *créer une option langue corse pour chaque concours de l'enseignement* » et : « *établir la certification C1 comme condition d'accès au corps des professeurs en Corse* ».

La délibération - article 10 du projet de statut – mentionne bien que « *tous les postes vacants (...) sont "postes à profil langue corse"* » mais ne prévoit pas d'option langue corse pour chaque concours.

Par ailleurs, comme mentionné ci-dessus, il est indiqué que « *Les personnels nommés sur ces postes auront trois années pour acquérir une certification niveau B2* ».

Nous vous proposons de revenir à la rédaction qui avait reçu le consentement de tous.

En ce qui concerne l'enseignement par immersion, la fiche 3J indique : « *Promouvoir l'enseignement par immersion et le généraliser à l'école maternelle d'ici à 2025* ».

La délibération de 2013 prévoit : « *Au primaire et au secondaire le système éducatif proposera conformément au plan de développement de l'enseignement de la langue corse arrêté par l'Assemblée de Corse trois types de filières : les filières intégrant l'enseignement de la langue corse qui ont un caractère transitoire, les filières bilingues paritaires et les filières bilingues proposant le système de l'immersion précoce* ».

Notre question est très simple : pourquoi modifier les dispositions actées au cours du débat de 2013 ?

La fiche 3K prévoit « *l'installation d'un comité d'adaptation des programmes à la Corse* ».

L'article 8 du projet adopté par l'Assemblée prévoit que « *le socle commun de connaissances et de compétences intégrera la langue corse. Pour cela, le contenu pourra être contextualisé en fonction des réalités locales* » et que « *l'intégration de la langue corse dans les programmes est présentée au ministère de l'Éducation nationale en vue d'une publication au BOEN* ».

Pourrions-nous, là aussi, s'en tenir à la rédaction adoptée par la délibération ?

En ce qui concerne votre troisième point, votre rapport était long, mais vous voyez bien que véritablement on s'y est attelé, il concerne le coût de mise en œuvre du Plan.

Le débat d'orientations budgétaires a rappelé les contraintes financières de la CTC, tout en affirmant le caractère prioritaire de la politique linguistique, et on ne peut sous-estimer la question des moyens.

Le rapport propose de passer progressivement de 3,162 M€ en 2015 à 9,65 M€ en 2020.

Je ne reviendrai pas sur le débat qui nous a pris un certain nombre d'heures concernant l'Etablissement Public Foncier où on s'est demandé s'il fallait mettre à un moment donné 6 ou 8 € par habitant pour essayer de résorber ce retard terrible en ce qui concerne le logement social en Corse et la lutte contre la spéculation immobilière. Ici, nous sommes bien au-delà et j'ai envie de dire : pourquoi pas ?

Nos questions, M. le Conseiller, ont trait aux sommes. Est-ce que ces sommes concernent des crédits nouveaux ? Constituent-elles un apport net ou bien résultent-elles en partie de la mobilisation de lignes budgétaires déjà existantes (action économique, culture, éducation...) ? Y a-t-il un risque de voir diminuer les moyens accordés, par exemple, à d'autres manifestations culturelles ? Nous avons eu hier l'exemple au cours de nos débats, nous voulons surtout développer le corse dans la société, dans le cadre d'un bilinguisme émancipateur et non exacerber la compétition linguistique entre les deux langues qui aujourd'hui dominant en Corse.

Ces crédits sont-ils réellement nécessaires pour atteindre les objectifs ? Dans l'affirmative, ce coût doit-il reposer uniquement sur la CTC ou appelle-t-il la participation des autres partenaires : État, collectivités et entreprises parce qu'à la page 65, vous voyez qu'on a bien

lu votre rapport, on s'aperçoit qu'on mobilise 150 000 € pour les entreprises, ce qui ne me dérange pas trop. Ceci étant, j'espère qu'il ne va pas y avoir une compétitivité exacerbée mais payante pour voir certaines entreprises afficher, que ce soit dans leurs devantures ou leurs documents, des écrits en langue corse qui soient payés par la CTC. Je le regretterais beaucoup, du moins en ce qui me concerne et pour des raisons tout à fait personnelles.

Enfin, le plan de financement est-il réaliste au vu des perspectives budgétaires sur la période considérée et surtout, dans cette période où le mot « austérité » est un mot à la mode ?

En tout état de cause, nous attendons bien entendu vos réponses, et comme nous vous l'avons dit en 2013, nous sommes là pour faire en sorte que tout ce qui concerne la langue corse se termine par une grande preuve d'amour.

Le Président BUCCHINI

François.

M. François TATTI

Merci Monsieur le Président.

Simplement pour rajouter, sans trop alourdir les débats, à ce qui vient d'être dit, quelques propos.

D'abord, c'est le premier rapport consistant qui arrive sur notre table après l'adoption du statut de coofficialité de l'année dernière et donc c'est un dossier très important.

Je rappelle que ce précédent statut avait fait l'objet de très longs débats que nous avons tous travaillés et qu'après force discussions et concertations, nous avons pu à la fois consacrer l'ambition qui est la nôtre de promouvoir la langue corse, tout en faisant en sorte de préserver un certain nombre de principes politiques qui nous animent et que nous partageons largement dans cette assemblée. C'est ce qui avait permis à cette époque-là, et avec quelques-uns nous nous y sommes fortement impliqués, de faire en sorte que même ceux qui comme moi n'ont pas voté ce statut ne s'y sont pas opposés, mais au contraire, ont adopté une position d'abstention positive. C'est quand même un sujet de satisfaction, je pense,

pour notre assemblée d'avoir réussi, sur un sujet qui divisait profondément jusque-là, à obtenir ce type de consensus.

Donc, il était bâti sur un certain nombre de principes : à la fois l'ambition, le volontarisme que l'on retrouve dans le document que vous nous proposez aujourd'hui et aussi la promesse d'affectation de moyens financiers adaptés, et c'est ce que nous retrouvons également.

Sur un certain nombre de sujets, bien entendu, il y avait eu débat notamment sur les questions d'éducation, de la place de l'obligation, de la place des niveaux de compétence demandés aux formateurs au début du contrat, en cours de contrat, etc. Tout ceci avait été longuement débattu, évalué, estimé et nous avons effectivement pris un certain nombre de positions partagées. On retrouve aujourd'hui la déclinaison de bon nombre de ces ambitions et de ces principes, et clairement, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Simplement et sans alourdir mon propos, je souhaiterais qu'on ne refasse pas le débat qui a déjà eu lieu, ni les arbitrages et les éléments qui ont fait que, même si cela a pu être un bouleversement pour certains d'entre nous ici dans l'assemblée et à l'extérieur, notamment dans le monde de l'enseignement, de l'éducation, il y a quand même eu une acceptation et la volonté de s'inscrire dans un processus sinon de coofficialité, d'officialisation de la langue corse. Et c'est bien dans cet esprit-là que nous devons rester, dans cet esprit de progressivité car il n'y a pas d'obstacle à une officialisation de la langue corse, il y a simplement un contexte sociolinguistique qui fait qu'il faut inscrire cette progressivité dans nos travaux et dans nos réflexions.

Et c'est bien tout le sujet, passer d'un stade actuel avec un certain nombre d'incitations et parfois d'obligations, à la condition qu'elles soient mesurées et pensées pour être progressives et qu'elles ne portent pas atteinte aux autres fonctions essentielles que nous voulons promouvoir, qui sont quand même l'éducation, les équilibres économiques et la liberté d'aller et venir sur l'ensemble du territoire sans que la langue ne puisse devenir un jour un obstacle à cela, mais au contraire qu'elle reste ce qu'elle doit être : c'est-à-dire un facteur liant et un facteur de promotion de notre patrimoine et de la culture qui fait la Corse.

Sur tous ces éléments, beaucoup ont été déjà évoqués par les précédents intervenants. Bien entendu, je me joindrai aux amendements qui seront déposés et je souhaiterais que le Conseil exécutif soit ouvert à la

prise en compte des évolutions de son texte, qui sont des évolutions qui ont un sens positif et avec la volonté d'avancer, pour faire en sorte que nous puissions effectivement tous avoir une position positive.

J'ajoute qu'il restera (je ne sais pas comment il faut porter cet élément-là) comme à l'Assemblée nationale, et sans vouloir comparer notre enceinte à l'Assemblée nationale, lorsque des textes importants sont votés, quand même à procéder à une étude d'impact. Nous faisons des tas d'études d'impact pour des tas de sujets très techniques, mais on peut aussi faire des études d'impact sur des sujets éminemment politiques et sociologiques comme celui-là, et probablement gagnerions-nous (cela ne subordonne pas notre décision d'aujourd'hui) à l'avenir à faire en sorte aussi de penser qu'en évaluant les problématiques, en faisant en sorte de les peser en termes d'études d'impact, nous pourrions aussi, à la fois nous-mêmes avoir une vision plus claire de ce qu'il faut faire et ne pas faire, et la direction à prendre, mais aussi permettre de rassurer l'ensemble des citoyens qui sont concernés au premier chef par ces évolutions pour leur montrer que le chemin a été balisé, pensé, de manière intelligente et concertée.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Merci. Antoine.

M. Antoine ORSINI

Merci Monsieur le Président.

En entendant ce propos, je voudrais d'abord féliciter notre collègue et ami Pierre GHIONGA, conseiller exécutif en charge de ce dossier, pour cet important travail qu'il présente aujourd'hui ; travail qui est le fruit bien sûr, et je les félicite également, des services qui ont oeuvré avec lui sur ce sujet, le fruit de l'organisation de concertations aussi et le fruit de réflexions collectives qu'il a su mettre en place autour du Conseil de la langue corse et des différentes commissions thématiques, qui ont planché sur différents sujets et, donc, de la réflexion desquelles ont pu émerger des propositions que l'on retrouve dans ce plan.

Je voudrais dire aussi que c'est un plan, *U pianu lingua 2020*, qui va évidemment bien au-delà de ce qui a été fait jusqu'ici. Et en disant cela,

je ne voudrais aucunement minorer ce qui a été fait dans les programmes précédents ; notamment le programme 2007-2013 qui s'est terminé. Ce plan stratégique 2007-2013 a initié un certain nombre de choses, il a consacré de manière progressive un certain nombre de moyens et je crois qu'il faut aussi le souligner en disant que ce qui est présenté aujourd'hui est quelque chose qui participe dans le droit-fil de ce qui a été fait jusqu'à présent, mais qui va bien au-delà ; et de ce point de vue, je crois qu'on peut le qualifier sans difficulté (ce plan 2020) comme un plan qui est sans précédent pour la langue Corse.

Il est sans précédent à un triple titre :

D'abord il est sans précédent par rapport aux enjeux. Il ne s'agit pas seulement, et s'il s'agissait seulement de cela ce serait déjà beaucoup, de sauver notre langue. Il ne s'agit pas non plus seulement de la revitaliser, mais il s'agit aussi, au-delà de sa sauvegarde, au-delà de sa revitalisation, de progressivement normaliser les usages de la langue dans la vie sociale. Et effectivement, cet objectif me semble un enjeu qui dépasse les enjeux qui jusqu'ici ont été objectivés.

Plan sans précédent également -deuxième point- par rapport à la richesse et l'éventail des propositions qui sont faites dans les différents secteurs, même si le terme « secteur » est assez impropre, de la société finalement (et je vais ni les citer et encore moins rentrer dans le détail, ce serait beaucoup trop long) pour souligner la richesse des propositions sur l'ensemble de la vie économique, de la vie sociale, de la vie éducative, de l'ensemble des pans de la société sur lesquels ce plan entend agir.

Plan, enfin, sans précédent par rapport aux moyens qu'il entend y consacrer. Je disais tout à l'heure que dans le plan stratégique 2007-2013, les efforts consentis en faveur de la langue se chiffraient en centaines de milliers d'euros. Dans le plan que vous proposez, Monsieur le Conseiller exécutif, nous passons de centaines de milliers d'euros à des millions d'euros, c'est-à-dire un changement d'échelle ; un changement d'échelle qui est en cohérence avec le changement d'objectifs et d'enjeux que je précisais en début de mon propos.

La question est, on peut se la poser à ce stade, il faudra se la poser à chaque fois que l'on examinera le suivi, la mise en œuvre de ce plan qui nécessitera précisément une programmation car là on est dans le stade de la planification, et ensuite il faudra programmer les choses pour les scander dans le temps, pour leur attribuer des objectifs opérationnels, pour

leur attribuer des financements. Et donc, ce n'est qu'à ce prix là que ce plan rentrera dans la concrétisation et la réalité des choses. Mais la question que l'on pourra se poser à chaque instant et que nous avons dès aujourd'hui à l'esprit, comme nous l'avions déjà hier lorsque nous avons examiné et voté, en tout cas pour notre part, le rapport sur le statut de coofficialité, c'est : est-ce que ce plan va permettre, progressivement puis à terme, de remplir l'ensemble des objectifs que je citais au départ, ces grands enjeux que sont la sauvegarde, la revitalisation et la normalisation de la langue ?

La question, on ne peut pas la trancher aujourd'hui bien évidemment, mais si on peut s'accorder sur le fait que ce changement d'échelle va permettre sans doute que ces objectifs puissent être atteints dans de meilleures conditions, il n'est pas certain que la nécessaire coofficialisation de la langue soit et demeure nécessaire, voire indispensable pour aller vers le processus de normalisation.

La langue est un élément qui fait société, et je renvoie là à un des objectifs majeurs du PADDUC : c'était une des orientations fondamentales, faire société. La langue est un élément qui fait société.

La langue est un élément qui donne du sens et qui donne du sens à la vie d'un homme, comme il donne du sens à l'évolution d'une société.

Et pour terminer, je serais tenté de dire que, si le plan que vous proposez, la question a été évoquée à l'instant, a un coût qui peut paraître important, peut-être même difficile à tenir, ce coût me paraît très modeste, voire dérisoire si l'on considère que le coût de sauvegarde et de revitalisation de la langue n'est autre que le prix de la valeur de l'être auquel l'usage de la langue corse va concourir.

Notre groupe, bien évidemment, dans le droit-fil de son vote en faveur du statut de coofficialité et considérant que ce rapport est de la même veine, votera votre rapport.

Le Président BUCCHINI

Josépha a la parole, ensuite Saveriu et Camille.

Mme Josépha GIACOMETTI

Prima, aghju da dì : era ora che no ghjunghjessimu à u votu d'issu pianu, perchè ci emu messu u tempu. Avemu pigliatu appena di

ritardu, postu ch'è l'ultimu pianu era quellu di 2007-2013, dunque semu à dui anni di ritardu. Ma stu pianu, hè stata detta da u cunsigliu esecutivu, dà un'antra andatura postu ch'ellu hà un'ambizione fissata di mette in opera a cuufficialità.

Dunque ùn hè micca solu di stà ind'u quadru di a legge di u 2002 ch'è ubligheghja à nostra assemblea à vutà un pianu à prò di a lingua corsa. Allora aghju da dì : era ora !

U cunseglu esecutivu hà raggio d'avè dinò rammintà, è seremu d'accunsentu, ch'è tutte e prove di normalisazione devenu esse da noi tutti righjitate è ricutate di sicuru.

Allora, l'ambizione fissata hè forte è ghjè una bona, postu ch'è al dilà di un pianu di salvezza di a nostra lingua, ghjè l'avviera annant'à un veru prughjettu di sucietà. Inculchemu sta via quì di un pattu suciale novu. Perchè a lingua trapassa, passa al dilà di a sola messa in pratica di un linguaghju. A lingua face sucetà è ghjè cusì chè noi a duvemu quì cuncipice. Ghjè per quessu, è ci vulteraghju, ch'ellu ci vole à piantà d'oppone l'ecunomia, u suciale, u culturale è u linguisticu. Femu un prughjettu di sucetà. Ghjè un insemi è tuttu hè di primura, è ne simu tutti cuscenti. Ùn ci vole micca, ind'e a nostra sucietà, cummencià à oppone a quistione di l'impiegù, a quistione di e prublematiche ecunomiche, a quistione linguistica. Ghjè un insemi è ghjè un insemi logicu è glubalu chè no devimu difende.

Di listessa manera, pè contu nostru, pinsemu ch'è ùn ci vole micca cummencià à stuzzicà stu raportu incu l'ammendamenti ch'è anu da vene à indebulisce l'insemi di a struttura, perchè stu raportu quì si deve cuncipice cume un insemi, postu ch'ellu hè una pianificazione ch'è t'hà un scopu di fine ch'è ghjè a cuufficialità, è ch'è sta pianificazione si deve mette in balla à tutti i livelli è deve esse strutturata. Se no cummencemu à indebulisce unu di i punti, avemu risicu... Di sicuru, discureremu è tutt'ognunu hà drittu à pone l'ammendamenti. Ma à parè nostru, attinzione à ùn indebulisce micca u pianu glubale, perchè què sarebbe una trappula.

Eppò, à un mumentu datu, avemu un'ambizione, ghjè un'ambizione forte, è mette in opera a cuufficialità ghjè un'ambizione forte. Allora di sicuru, quande un'assemblea hà un'ambizione forte, di sicuru e misure sò ambiziunute, sò à l'altessa di st'obbiettivu, è di sicuru ci sò angoscie, ci sò aspetti diversi. Ma noi duvemu fà quì dinò opera di pedagogia. Sapemu chè no simu annant'à a strada bona, sapemu ch'è sola a

cuufficialità, tutt'u mondu a dice o guasgi, pò salvà a nostra lingua, allora demuci u curaggiu di mette in opera sta cuufficialità. Di sicuru e misure chì l'accumpagnanu sò misure forte, ambiziunute, chì ghjunghjenu à rimette in causa de e volte a struttura chè no cunnuscimu.

Allora ùn vale micca à dì ch'ellu ci vole à spazzà tutte e quistione. Mà ci vole à fà noi pedagugia, spiegà ciò he no vulemu fà, spiegà ciò che no vulemu prevede. Se no tenimu micca què, ci sbagliemu.

Allora sta pianificazione di primura dunque, deve esse strutturata. Duveme tene sta nuzione di sviluppu. A prugrammazione pluriannuale chì venerà deverà accumpagnà di sicuru st'ambizione quì è prevede i mezi è l'attrazzi. Perchè se no femu un pianu è chì ùn avemu micca mezi è micca attrazzi, ùn tene micca, di sicuru. Què, si deverà traduce ind'e a nostra prugrammazione. Ma duvemu esse veramenti attenti à què ; attenti di, ind'e u nostru prugrammu annuale, ùn indebulisce micca e nostre ambizione.

Aghju da fà qualchì punti cusì perchè ùn possu, davant'à un tale raportu, ripighjà tutt'i punti, serebbe troppu longu. Allora aghju da pruvà à esse a più corta pussibile.

Prima. Di sicuru, u Cunsigliu academicu, per raportu à l'Educazione naziunale, ghjè quì un raportu di forza chì ghjè necessariu, perchè chì a sapemu, l'aghju intese dinò da a parte di l'altre intervenenti chì anu parlatu nanz'à me, per u mumentu ùn ne volenu sente parlà di a cuufficialità. Mà torna una volta quì, noi l'emu vutatu. Sapemu tutti (scientifici, esperti, cummissioni, eletti oghji ch'anu vutatu) chì ghjè a sola manera di salvà a nostra lingua. Allora ci vulerà à fà la passà è ùn ci vulerà più à piattassi daret'à a Cunstituzione, daret'à argomenti chì sò trafalati oghji, è veramente avè u curaggiu di e nostre ambizione. È à l'Educazione naziunale, ci vulerà à fà sente a voce di a nostra diversità, perchè chè l'Educazione naziunale, è u monolinguisimu francese, hà difficoltà incu a diversità. Ùn ci lascemu micca, noi, intrappulà ind'e a nostra cuncepitura di l'affare, ind'u un monolinguisimu francese chì ghjè trafalatu cume mudellu, cume mudellu d'Educazione, cume mudellu d'integrazione. Quì dinò ci vole à fà prove d'innuvazione. Emu veramente, à u livellu europeu, internaziunale supranatu què. Allora noi, ùn c'intrappulemu micca, perchè sò mudelli trafalati.

Allora, à livellu di l'insegnenti, quì dinò ci sò angoscie, ci sò difficoltà. Ci vulerà à fà prova di pedagugia à livellu di l'insegnenti, fà

passà l'idea ch'è a discriminazione hè oghje ch'ella si face, ùn hè micca quand'ellu si prevede un pianu di sviluppu per mette tuttu mondu à parà u livellu di a furmazione ch'ellu si face discriminazione !

Di sicuru, quì ci sò passi à fà annant'à a pratica pedagogica, perchè a pratica bilingua, per u mumentu, ùn hè micca assai presente. Per u mumentu, insegnemu a pratica di a lingua corsa, cume quella di una lingua stranera. Ùn deve micca esse què ! L'innuvazione ind'a pratica pedagogica è quella dinò : ghjè a pratica bilingua, a pedagogia bilingua hè un avvicina ver di i zitelli ch'è ghjè cumpletamente sfarente è ch'è apre dinò à sta diversità ind'u modu d'amparera, è què ci vole à maestrà la è ci vulerà di sicuru accumpagnà l'insegnente ind'a maestrera di sta pratica pedagogica.

Attinzione dinu à a trafalera à u livellu di u culleghju. A sapemu, ci hè una trafalera à u livellu di u culleghju. È quì, avemu a riforma di u Guvernu ch'è ghjunghje, attinzione à ùn lascia si quì dinò intrappulà, perchè per noi a lingua corsa ùn hè micca una terza lingua, postu ch'è a Ministra di l'Educatione naziunale hà parlatu di « seconda lingua à u culleghju ». Per noi, francesu è corsu so à pare, è a lingua corsa ùn hè micca una terza lingua. A lingua stranera deve vene à aghjustà si à u corsu è u francese. È attinzione à a riforma ch'è ci ghjunghje avà ! Se no mittimu torn'una volta u sistema di cuncurrenza linguistica, passemu accant'à ciò che no vulemu mette in opera.

Averemu un amendamentu annant'à sola a schieda di furmazione di l'insegnenti, ci riveneraghju dopu.

Per i piani di furmazione, ci vulerà di sicuru adattà i cuntenuiti, di sicuru (parlu quì di i piani di furmazione prufessiunale). Di sicuru, i piani di furmazione devenu esse adattati à i cuntenti di i mistieri. Ùn emu micca insignà a lingua in tutt'i mistieri di listessu modu.

Pè l'impresu, ci hè una priurità quì dinò di dà un valore ecunomicu à a lingua corsa. Quì dinò, torn'una volta semu troppu intrappulati ind'u modellu francese. Ind'e u mondu sanu, ind'altri paesi ch'è anu capitu ch'è una lingua è a diversità linguistica sò ricchezze, a fanu valè cume un valore economicu. È ind'e l'intrapresi, deve passà stu messagghju quì dinò, è ci vulerà à travaglià nant'à què.

Per rivene annant'à i mezi, di sicuru ci vole à pensà à i mezi europei. Dinò ind'e a strategia, cu l'altri rughjoni che n'avemu

travagliatu, soprattuttu ind'u campu numericu si pò pensà à una mutualisazione di i mezi per raportu à i crediti europei nant'à prughjetti incu l'altri rughjoni chì travaglianu annant'à listesse problematiche.

Mà l'Europa, ùn ci vole micca solu à pinsà la cume un mezu finanziariu. L'Europa hè dinò un mezu di ricunniscenza. Deve esse un arnese di ricunniscenza linguistica. Allora vedimu Europa cume mezi finanziari à ricircà incu l'altri rughjoni chì spartanu incu noi listesse problematiche, mà dinò à livellu di a ricunniscenza. Ci duvemu piazzà à stu livellu quì dinò.

Facciu un passu dinò nant'à u « D.U. ghjurnalismu bislingue » chì ghjè appena in stu mumentu minacciatu, ci vulteremu à u mumentu di e muzione nant'à RCFM. U « D.U. ghjurnalismu bislingue », per u mumentu, ghjè minacciatu, allora sarebbe veramente un periculu è c'hà da vulè à esse attenti, perchè ghjè dumane ch'ellu pò sparisce. C'hè un'attenta particolare à purtà nant'à què.

Per mette in balla stu pianu dinò, è quì aghju da stuzzicà appena, bisognu d'istituzione strutturate, da assicurà lu per esempiu à traversu u Cunsigliu di a lingua, ùn la sò, a direzione di a lingua hè stata ramintata, hè stata strutturata, ci sò sforzi chì sò stati fatti. Mà per u mumentu, à livellu di a nostra propria assemblea, e cose ùn sò micca abbastanza strutturate. Avemu ritardu maiò, l'aghju dettu à l'iniziu, emu ritardu maiò nant'à stu pianu. Sapemu chì emu da vutà dopu u regulamente di l'aiute, quì dinò ci hè un ritardu maiò. Ci vole à strutturà a nostra assemblea chì hà vutatu a cuufficialità, da ch'ella possi esse à l'altessa di e so ambizione dinò.

À chì ne simu di a strutturazione di u Cunsigliu di a lingua, di u GIP ? Sò duie cose sfarente, mà pongu dumande nant'à què perchè, dapoi a stallazione in dicembre di u 2012, fora di qualchì cummissioni, poch'affare stò state fatte. Ci vole à truvà u mezu di fà le funziunà, perchè se no femu l'arnesi senza strutturà li è senza dà i mezi daretu, e risorse umane è finanziarie, ùn vale tant'affare.

Avemu vutatu a cuufficialità quì. A nostr'istituzione deve mustrà l'esempiu, è per u mumentu ùn hè micca u casu. Duvemu mette in balla un pianu di furmazione à l'internu. Duvemu mette in pratica a cuufficialità. Hè stata detta cuufficialità di fattu ; iè, ghjè veru, femula ! Femula quì da mustrà dinò l'esempiu. Per u mumentu ùn la femu micca abbastanza. Hè dinò una manera di mustrà chì hè sa messa in pratica per quelli chì, fora,

averianu qualch'angoscie. Mustrà à l'internu di st'assemblea, di sta cullettività, ind'e a so manera di funziunà, ind'e a so strutturazione ciò chì hè a messa in balla di una cuufficialità. Per u mumentu, ùn ci simu micca !

A dicia, emu da vutà u regulamentu di l'aiute, quì dinò semu in ritardu. Certi associi ùn sò più cunvenziunati.

Dunque, demuci i mezi di e nostre ambizione dinò à l'internu. Mustremu l'esempiu à l'internu.

A ripetu, vi stuzzicheghja appena, mà ùn hè micca u casu per u mumentu, manc'appena ! In l'affissera è ind'e a pratica.

Per compie, stu pianu di sicuru hè di primura ma, s'e ùn li demu micca i mezi, e risorse umane, finanziarie è materiale, ùn valerà nunda ! Dunque, attenti à e prugrammazione pluriannuale. Ùn ci sarebbe nunda di pughju chè di stà si à l'effettu d'annunziu è à l'affissera pulitica ! Ùn ci sarebbe nunda di pughju per a nostra lingua, di stassine à l'affissera pulitica ! S'e no stemu à stu latu quì, ci sbagliemu è femu u sbagliu u più maiò per a nostra lingua. È per u mumentu, semu sempre à l'affissera pulitica, è quessa ghjè un peccatu maiò che no devimu in furia, in furia lascià cascà !

Basta l'affissera pulitica !

Mettimu in pratica ciò che no dimu, ciò che no vulemu.

Mettimu in praticu quì à l'internu è mettimu in pratica dinò per raportu à u Guvernu, perchè ci vulerà à ramintà lu che n'avemu vutatu dinò stu pianu quì, in l'inseme glubale : "Faire du lobbying", pè impiegà un termine à a moda.

Allora, dà l'esempiu ind'e a nostra istituzione, a ramintemu, l'aghju dettu, hè un prughjettu di sucetà che no custruime. Allora duvemu esse à l'altezza di e nostre ambizione. Duvemu piglià e nostre respunsabilità ; pigliemu e nostre respunsabilità ! Solu a cuufficialità -solu a cuufficialità !- pò permette a messe in opera di un bislinguisimu veru !

Ùn capiscu micca di di « u bislinguisimu, sì ; a cuufficialità, nò ! ». Ùn capiscu micca ! Sò duie affare sfarente. A l'arriguerscia, a cuufficialità hè l'arnese chì permette a mette in opera di u bislinguisimu. Ùn c'hè micca un altr'arnese ! A ci dicenu i scientifici, a ci dicenu

l'esperti, a ci dicenu i pulitichì, a ci diceni tutti l'altri paesi induve no simu andate à vede ! S'ellu ùn che micca a cuufficialità, ùn ci hè pussibilità di mette in opera un bislinguisimu veru. Ùn si pò più dì « semu à prò di u bislinguisimu, micca di a cuufficialità », ci hè un contrasensu. Ci hè un contrasensu !

Solu a cuufficialità pò salvà a nostra lingua ! Ùn ci piattemu più, ne daret' à a Custituzione, ne daret' à argomenti trappassati. Sapemu che no vulemu ch'ella campessi a nostra lingua, ch'ella sia scritta, l'aghju detta, ind'u sviluppu suciale, economicu, culturale. Perche chì dinò ùn ci vole micca à oppone a nostra lingua, l'aghju dettu à l'iniziu, incu l'altre prublematiche. Quì dinò, piantemu incu st'argumentu quì ! Piantemu ! Quand'omu sà qualu hè è chì l'istituzione li da i mezi da maestrà qualu hè, ùn po esse che un bè pè a sucetà che no vulemu custruisce. Ùn ci pò esse che un bè.

Ripigliu ciò che hà dettu Etienne BASTELICA, « un bilinguisme émancipateur », ghjè què. Iè, ghjè vera ! Ghjè un bislinguisimu da esse più liberi è deve esse cuncipitu veramente cusì. Un omu liberu sucialmente, ecununicamente, culturalmente veramente. Ùn ci vole micca oppone un omu è un tuttu, è un omu liberu ancu di più.

Allora, torna una volta, piglemu e nostre respunsabilità. A pigliemuci ver dì a cuufficialità. Hè a sola chì pò salvà a nostra lingua è permette veramente d'avvià a nostra sucetà annant' à un pattu suciale novu, perchè u scopu, in fine, al dilà di a salvezza di a nostra lingua, hè di custruisce un novu pattu suciale.

Vi ringraziu.

Mme Pascaline CASTELLANI remplace le Président BUCCHINI.

Merci. La parole est à Xavier.

M. Saveriu LUCIANI

Vi ringraziu.

Cummenceraghju in francese. Ogni tantu ci vole à parlà duie lingue, forse ancu trè o quattru.

V'aghju da dì una frasa ch'aghju dettu à un giornalista, annu o dui anni fà, « Les Corses aspirant à la démocratie linguistique ».

Quandu aghju dettu què, aghju dettu tuttu è ùn aghju dettu nunda !

Circheraghju, malgradu certe rimproveri di stamane, di parlà per dì qualcosa, chì certe volte m'accade di parlà pè ùn dì nunda, è per fà appena di riempimentu di mondu...

Parechji affari :

U primu : salutu quantunque u travagliu ch'hè statu fattu. Ghjè un bellu travagliu. Ghjè un pianu, ma vogliu salutà dinò, è quessa l'aghju intesa dì da Antoine ORSINI, chi hè statu fattu anni passatoni, in lu 2007 mi pare, u famosu pianu ch'avìa finisce in 2013.

Tuttu què per dì vi chì sapemu da induve no venimu. Ghjè un cumbattu è ùn hà micca 10 anni, 20 anni, ghjè un cumbattu à l'ingrossu, 120 anni, à parte da l'epica di a scola ubligatoria « les Hussards noirs de la République », simu à a fine di l'annate 90 di u seculu 19, cù u scopu, a dicu quì perchè chì certu ùn la sanu micca, di sdradicà di Corsica u talianu, chì tandu era a lingua ufficiale scritta di u populu corsu dipoi unipochi di seculi.

U fattu di parlà di cuufficialità, ùn hè micca a prima volta è ùn sarà micca l'ultima d'appressu à me, ghjè quantunque un passu davanti, un passu mà ci hè parechje affare à dì.

A prima quistione ch'e pongu : basterà, ciò che vo prupunite ? S'è n'eramu à a vostra piazza, d'appressu à mè innò ! A vi dicu cusì, micca per fà vi scherzu, mà per dì vi chì d'appressu à noi ghjè un principiu, mà ùn basterà micca per u scopu ch'avemu definitu in seme annu quì. Noi, ùn simu micca à sunià à una sucetà bislingua, ma à una sucietà chì sia bi-plurilingua. Un populu chì parla omancu trè o quattru lingue, cume l'altri populi. Ùn simu micca quì à a cunfruntazione diretta trà u corsu è u francese, quessa ghjè un argumetu di un certe Benedetti ch'aghju intese à a televisiò corsa mesi fà. Un simu più à impettaci cù una lingua chì ghjè stata, malgradu tuttun a lingua di a culunizzazione.

Tuttu què per dì vi ch'aghju fattu casu soprattuttu à duie fische-azione.

Vi site scurdati quantunque d'un passu impurtante quand'ete fattu ricordu di sta fiscia, d'un votu à l'Assemblea europeane annu. Un votu, l'aghju da ritruvà, indu c'hè statu 26 contru ; nant'à sti 26, ci eranu 13 Francesi, ci era Jean-Marie Le PEN, a so parente, ci era Brice HORTEFEUX, unipochi d'UMP s'e un mi sbagliu. Ci era soprattutto un'uppusizione francese in Europa. Vole di chì c'era à pocu pressu nant'à 600 deputati, 90 % chì ghjeranu à prò di stu votu chì parla, mi pare, di a ratificazione di a cartula di e lingue minuritarie. Quessa ghjera un sbagliu, in tutti casi un l'aghju micca vista in 'è e vostre pruposte.

Unipochi di rimarche cusì, faciu un puntu storicu à l'ingrossu :

L'agregazione, n'emu parlatu 4 anni fà, nisuna risposta di u Statu.

A cartula di a lingua corsa pruposta in 2007, li manca un articulu, feremu un amendamentu nant'a sta cartula (u 30esimu) : ghjè u fattu chì dipoi annu, c'hè d'a parte di e cummune è di e cullettività (COMCO è cumpagnia) a presa in contu di i ritmi sculari, u veneri dopu meziornu o u ghjove, si dipende cum'ella casca, tuttu què ghjè à costu di e municipalità. Vole di chì, à un mumentu datu, quande vo signate una cartula, ci vole à dumandà à e cummune d'imponu è d'impegnassi da integrà u corsu ind'e l'attività sculare, postu ch'ellu hè u costu nostru.

Avà, nant'à l'affari di stu pianu, ci sò chì parlanu di soldi, noi parlemu di dirittu. Parlemu di dirittu è parlemu di verità.

Parlate d'immersione ; l'immersione per avà un esiste micca.

Parlate di generalisazione ; guardate i sciffri ! I sciffri, l'aghju trovu l'altru ghjornu caldi caldi : per quist'annu, nant'à 1 400 scole di u primariu, c'hè à pocu pressu 350 scole chì facenu o trè ore o di più che trè ore. Vole di chì simu sempre ind'e un statu miseru. Ci sò più di 50 % di e scole primarie ch'un facenu mancu trè ore. Ci sò e scole ch'un facenu manc'appena di corsu. Ci sò e scole chì facenu un'ora cù un intervenente sternu.

Dunque simu sempre à chì feremu, ma simu sempre à sicutera.

Mettimuci davant'à l'ochji a situazione : a situazione hè drammatica ! Un simu micca quì per facci piacè o per parlà d'un lussu. Simu davant'à una sfida storica per u populu corsu di racquistà a so lingua.

Aghju parlatu primu di cent'anni in daretu, quarant'anni fà unipochi anu ripighjatu sta primura : sta primura, quarant'anni fà, hè pertuta malamente è bè incu un dibattitu puliticu chì ùn ci garbavu tantu, è si face chì quarant'anni dopu ni simu sempre à parlà di pianificazione.

Lasciu da cantu i sciffri. Ci sò chì parlanu di « plan d'urgence Marshall » o di « riscattu storicu (rattrapage historique) », quessa per noi, s'impone. Mà l'affare di stu pianu, ci sò dui o trè punti cusì chì mi trastughjanu :

U primu ghjè u Cunsigliu di a lingua, ghjè un fiascu ! Ghjè un fiascu ! Emu vutatu, emu fattu l'installazione, ghjeramu tutti à fanne pubblicità à a televisiò è à a radio... O Pè, ùn esiste micca, ùn esiste più !

Noi dimu : u Cunsigliu di a lingua, lampamulu fora, mettite à a so piazza un uffiziu di pianificazione linguistica è culturale. Femu cume i Baschi, femu cume i populi ch'anu racquistatu a so lingua. Ci si vole un uffiziu è basta ! Quessu hè u primu puntu.

Dipoi trè anni simu infangati, simu infangaghjati, simu impantanadi, cum'ella vi pare...

Parlemu avà di u Statu. Emu vutatu tuttu ciò che no pudiamu vutà, è chì si passa ? Simu davanti à u muru di Berlin o di Jerusalem, un la sò !... Simu davant'à un ricusu puliticu storicu di u Statu francese.

Noi quì parlemu « Action I – officialisation, ratification », per avà ne simu, torn'una volta, à sicutera. Vole di chì stu pianu quì, di u puntu di vistu di Sirius, dicia unu di i m'amichi, hè ben fattu. L'affare hè chì à tempu, à buleghju ci sò affari chì si ponu fà, ind'e a transizione, incu i mezi ch'è n'avemu, incu u dirittu ch'è n'avemu, è dopu c'hè tuttu l'aspettu chì si pò fà incu una lingua ufficiale. Per avà, simu à aspettà.

Dateci quì, è ghjè una seconda dumanda, un pianu per oghje. Chì femu oghje aspettandu u miraculu di l'ufficialisazione ? Chì femu ?

Eri, quande no parlavamu per ùn di nunda, u Presidente GIACOBBI ci hà dettu « il faut une officialisation de fait » (« de fait », micca « di festa », « di fatti » je précise ùn si sà mai...). « L'officialisation de fait », chì ghjè ? Chì sensu li date ? Ùn parlu micca di soldi, parlu d'azione. Chì femu ? Di pettu à u ricusu di u Statu, di pettu à un « Retturatu addurmintidu » ch'ùn hà micca à vulintà d'appieca quì a

vulintà di i Corsi ? Chì femu di pettu à stu Statu ch'ùn pò micca accettà ciò che no prupunime stamane quì ? Un la pò micca accettà, a sapete. Chì femu ?

Dopu, altru puntu, aghju parlatu di e mancanze. Ci sò e mancanze quì, in issu pianu, ne parleremu dopu incu Nadine nant'à a furmazione, ma lachemu corre. Vi dumandu dinò, per esempiu, quandu vecu quì « President du Conseil exécutif », appiecate quì ciò che vo dite, l'atti sò fatti. Appiecatela quì ! Induve mettimu l'ochji quì à l'Assemblea, hè scrittu in francese. Mettite appena di corsu ! Mettitelu quì ! Mustrate à Pariggi, mustrate à i Corsi che no simu à prò di sta lingua ! Mettite « Presidente », mettite « Cunsigliu esecuttivu » per esempiu.

Cuntuememu, parlemu di cuncorsi.

I cuncorsi oghje, a sapete bè, ùn emu micca abbastanza zitelli, figlioli di sta terra, chì parlanu corsu abbastanza bè per fà stitutori. S'è no parlemu di cullegii è di licei, ò zitè, vi mettite e mani in capu.

Vi pigliu u casu di u cullegiu di u Fiumorbu : 14 zitelli in lingua seconda, in terzu è in quartu. Mettenu i zitelli di terzu è di quartu inseme in corsu per risparmià l'ore per l'altri corsi. Eccu induve ne simu ! Simu in fondu ! Simu in fondu !

Se no parlemu di u ricrutamentu dopu à u Baccu, à l'ESPE, ùn emu micca abbastanza zitelli chì parlanu corsu per fà sta furmazione. Perchè ? Perchè ghjè una pulitica, ghjè u risultatu...

Quandu aghju vistu ciò che vo chjamate « Fiche III », c'hè un travagliu à fà ! Tutt'u mondu hè quì per dì « Attention ! Attention ! », « attention » à che ? Attention, simu in tracce di morre ! Dopu cunterete st'affare. C'hè un prublemu puliticu. A Custitutizione francese per avà, ci ricusa u dirittu d'esse noi. A vi dicu perchè quì simu « dans le virtuel », dice u Pinzutu. Simu à parlà d'un pianu, ma stu pianu per u più ùn lu pudede manc'appiecà, sinò simu for di legge. Mettimuci davant'à sta sfida è ch'appiamu un discorscu di pettu à Pariggi è di pettu à Bruxelles chì sia à l'altura di ciò che no dumandemu. Mustremu ch'emu u stintu, u curraggiu d'andà più là è d'imponere a nostra vuluntà, quessu ùn l'emu micca per avà, noi aspittemu i segni !

Aghju parlatu eiu « d'un mensonge de santé », ete capitu bè che inde u secundariu, ne simu quì, « mensonge de santé », tout va bien, ùn

v'inchietate micca, c'hè a murfina, ci sò e stacche di sangue s'ellu ci vole, è simu à curà un mortu. D'accordu ?

Per parlà d'altr'affari, aghju parechje punti, ch'ùn mi scurdessi di qualcosa, ùn si sà mai...

Puru puru, se ùn femu micca tuttu, c'hè quantunque una transizione à assicurà, dateci u fogliu di strada, incu u GPS –aspettemu u GPS- per gestice l'avà, perchè dipoi trè anni parlemu di sucetà è ùn femu nunda, è a situazione ind'e e scole (parlu di e scole, puteria parlà di a sucetà, dopu ne parleremu) hè drammatica, dunque chì femu ? Quessu hè u pianu, u pianu Marshall avà. U Retturatu ci annuncia una vintina di posti, ohimè !...

Vi dumandu dunque di dà ci un pianu, à aduprà avà.

Cuntinueghju annant'à a murfina. Eiu ùn sò micca quì à pattighjà per sapè s'ella vale 10 milioni, 3 milioni o 6 milioni ! Ghjè un fattu. Ghjè una primura quante quill'altre per u nostru paese.

U vechju dicia « ùn guardemu a spesa », allora ùn sò micca quì à dì « emu da cuntà o no »... O zittè, ghjè un'affare ! Ùn si pò micca oghje ghjornu dì « emu da spende què è què ». Avà ci vole à mette in faccia à u populu l'ugetivi che n'avemu. Noi vulimu una sucetà chì parli corsu ! Noi vulimu una sucetà chì parli corsu è chì possa studià incù u talianu è l'altre lingue, una sucetà induve u Corsu possa parlà a lingua che li pare, qualunque.

M'arresteraghju chì dopu aghju da esse troppu longu, aghju da parlà per ùn dì nunda... Ghjustu un'affare.

Primu Antone hà dettu « a lingua face sucetà », per noi a lingua face nazione. A lingua corsa hà da fà nazione, hà fattu nazione. U Corsu, ghjè a lingua di stu populu, u ricordu quantunque à unipochi, è ghjè una lingua d'Auropa postu chì l'Auropa l'hà ricunnuosciuta.

Quarant'anni fà, si parlava di riacquistu, oghje ne simu à u disacquistu ! Disacquistemu ! Perdimu ! È tutt'i ghjorni perdimu qualcosa.

Aghju dettu eri chì quand'ellu c'hè inde stu paese 4 000 persone chì entrenu in Corsica tutti l'anni, ùn emu micca i mezi d'integrà sta ghjente perche ùn emu micca diritti linguistici è diritti culturali à

oppone à sta ghjente. Semu in traccia di fà di i Corsi è di a giuventù Indiani in stu paese ; a dicu perche a sentu fora, è à mè l'indianità mi garba pocu...

L'ultima hè stata, n'aghju parlatu eri, a famosa riforma di a ministra di l'Educazione naziunale ch'ella hà prupostu marcuri matina in cunsigliu di i ministri. Hà prupostu l'inglese à parte da u corsu preparatoriu è una lingua seconda stranera (spagnola, talianu...) à parte da a quinta. Ghjè una minaccia di morte per a lingua corsa. Simu in traccia di lacà cundannà à morte a nostra lingua incu a scusa di « u biplurilinguisimu » à a parigina. A parigianita hè in tracciu di cundannà ci à morte. A vi dicu è vi dumandu à voi è a u deputatu chì ghjè partutu, di diffende in Pariggi almanco st'affare quì : d'avè una derugazione per u corsu in cullegiu è liceu, nanzu d'avè l'ufficialità.

Aghju da finisce inc'una fola cusì è dopu m'arrestu.

Una manu mi sò arrizzatu, ò Pè, è aghju messu RCFM. C'era Charles AZNAVOUR chì cantava « elle va mourir la mamma... ». È mi sò vistu inde sta casa, è mi sò vistu inde sta camera, è aghju vistu a ghjente in giru à a morta, a ghjente chì a curavanu.

C'eranu quelli ch'eranu sempre stati quì à curà la, à aiutà la, à trescinà la à u duttore.

C'eranu quelli ch'eranu ghjuntu cusì è chì teleffunavanu ogni tantu.

Eppò c'eranu quì, per a prima volta, ghjenti ch'un eranu mai venuti è chì ognitanti mandavanu i soldi per pagà qualcosa, per dassi bona cuscenza, per dì « emu datu ancu noi qualcosa per ella ».

Ne simu quì oghjè ! Simu in traccia di fà more qualcosa è quandu emu da sorte da quì, emu da avè a cuscenza d'avè dettu qualcosa. È i primi à mughjà, è i primi à pienghje anu da esse quelli ch'un sò mai venuti in più di quessa. Quessa a sò.

Allora eiu dicu, quande sò surtitu di sta camera - o Pè, stami à sente che dopu mi ne vò - c'eranu dui zitellucci ch'un avianu mancu 10 anni è chì parlavanu corsu tra di elli... Ghjè un fattu straurdinariu perchè i zitelli di menu di 10 anni chì parlanu corsu sò pochì... Un sapianu mancu ciò ch'ella era a morte. È stamane, s'e mughju appena, s'e parlu forte,

parlu per si dui quì, parlu per dui zitelli chì parlanu corsu è ch'un sanu micca ciò ch'ella da esse dumane per elli è per stu populu.

A lingua face nazione.

A lingua face l'avvene.

Noi vuteremu, metteremu unipochi d'ammendamenti, mà vi dumandemu di di à Pariggi, è s'ellu ci vole à cullà, culleremu ancu noi, di rispettà i diritti di i Corsi, ch'ellu sia per a lingua o per altri affari.

Vi ringraziu.

Le Président BUCCHINI

Merci Xavier.

Camille.

M. Camille de ROCCA SERRA

Ne vous inquiétez pas Président, je serai très bref.

Beaucoup de choses viennent d'être dites et il y a une chose qui m'a surpris, c'est le fait de penser qu'il ne pourrait pas y avoir de bilinguisme sans coofficialité.

Nous avons (notre groupe) toujours défendu le bilinguisme, un bilinguisme renforcé. Nous attendions des mesures fortes, avec les conséquences financières pour ce bilinguisme renforcé. Mais nous avons toujours manifesté, pour des raisons très précises, que nous ne partageons pas cette vision et cet engagement vers la coofficialité. Un seul membre de notre groupe avait partagé cet objectif de coofficialité, c'est -je vais la citer pour être honnête intellectuellement et politiquement respectueux du choix des uns et des autres- : Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI.

Nous avons tous dit que la coofficialité, c'était pour nous un piège. C'était un piège, pourquoi ? Parce que juridiquement elle n'est pas possible, on le sait. Nous l'avons expertisé ici, des constitutionnalistes sont venus nous dire que cet objectif était un objectif, dans le cadre actuel de la République, impossible.

Alors, vous êtes en train de privilégier une forme, en l'imposant, à travers des actions et avec des financements importants, une coofficialité qui serait de fait, parce qu'on sait qu'elle ne serait pas légale, elle serait totalement illégale. Elle est illégale, même en Polynésie qui pourtant a un statut bien plus avancé que le nôtre. Donc nous ne sommes pas favorables à cette coofficialité. D'ailleurs la coofficialité aujourd'hui, telle qu'elle est prévue, telle qu'elle est définie, est totalement discriminatoire. Elle serait un objectif lorsque le nombre de locuteurs serait largement majoritaire, lorsque le bilinguisme se serait imposé à travers un nombre majoritaire de locuteurs. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et on sait que ce serait discriminant.

Cela ne nous convient pas dans le cadre du recrutement et de la formation de la Fonction publique parce que ce ne serait à ce moment-là plus du tout les mêmes concours et la même Fonction publique, et cela ne peut pas nous convenir non plus au niveau des professeurs. Et pourtant nous sommes favorables, nous avons inauguré il y a peu de temps un collège en immersion linguistique à Bastelica. Cela c'est un objectif ! Ce sont des objectifs que nous pouvions partager.

Donc, aujourd'hui, nous allons recréer du clivage. La langue a été longtemps un outil de clivage politique. Elle était devenue un outil de consensus politique et nous sommes en train de recréer, je pense inutilement, un clivage politique parce que nous le savons, que ce soit en 2020 ou 2030, le seul objectif que nous pouvons partager en commun et que je soutiens, c'est effectivement d'aller vers la ratification de la charte des langues européennes ou minoritaires ; alors que l'on sait que la coofficialité, quelle que soit d'ailleurs la modification de la Constitution...

Or, on voit très bien le chemin qui sera parcouru. Alors pourquoi proposer un rêve qui n'est pas accessible, alors que nous pourrions nous retrouver pour mettre le maximum de moyens sur ce qui est aujourd'hui possible et réaliste ?

La partie financière aussi est assez impressionnante. Comment finance-t-on tout cela ? Il y a beaucoup d'actions que nous pouvons partager. A 80 %, nous pouvons partager les actions et mettre en œuvre les moyens correspondants, dans des délais peut-être même plus courts pour atteindre des objectifs de performance et de respect entre nous de tout ce que nous avons jusqu'ici défini.

Nous ne pouvons pas participer à ce titre, si la coofficialité qui est d'ailleurs transversale à tout ce texte, on la retrouve partout, elle n'est pas qu'en préambule, elle est transversale comme étant l'objectif ; l'objectif simplement, dès maintenant, de fait mais pas de droit. Donc nous mettre hors la loi, je ne vois pas l'intérêt. Est-ce que l'Exécutif peut dire aujourd'hui qu'il est capable d'obtenir l'officialisation de notre langue ?... Et lorsque j'entends d'ailleurs dire « il y aura le corse et le français » ou « le corse ou le français », je pense qu'aujourd'hui nous sommes dans un « entonnoir » de l'impossible et je souhaiterais plutôt que l'on soit à privilégier l'ensemble des moyens et des actions qui soient dans le cadre du possible pour effectivement renforcer notre bilinguisme.

Le Président BUCCHINI

Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, in seguita di ciò ch'ellu hà dettu Saveriu, è hè stata detta dinu da Antone ORSINI, ghjè vera chì su pianu ghjè a seguita di u pianu ch'hè statu iniziatu da Antoine GIORGI in 2007 è ne faciamu parte, ci vole à dì la. Hè statu un travagliu cullettivu. È oghju avemu qualcosa di menu precisu.

Se no caccemu e fisce di u pianu scorsu, eranu assai più precise che quelle di oghje.

Saveriu l'hà dettu, cunniscimu avà a situazione vera di a lingua corsa, è ùn ci vole micca à piattà si daret'à unipochi di piani è ci vole à esse pratici.

Allora, o Pè, se ùn stai micca à sente, mi piantu, possu andà... Ti ringraziu.

BROUHAHA

Essandu pratica, si vede che u pianu quì gira assai intorn'à a scola è ghjè una realtà. Ghjè veru chì, fora di a famiglia, oghjè u corsu si parla in scola primaria, in scola secondaria, appena in liceu è à l'università. Mà ind'u mondu educativu è di a furmazione, c'hè una mancanza maiò, ne parlate ind'a fiscia III, ma di manera tropp'à la corta. Parlate di a generalisazione di a lingua corsa à l'università è ind'e

l'istituti di furmazione, in tutta l'isula, à u livellu, ecc., ecc. Parlate di a creazione di 16 posti di prufessore, ci vole à sapè chì l'organisimi di furmazione ùn travaglianu micca di listessa manera che i stabilimenti sculari, chì ùn ci sò micca prufessori, ci sò furmatori, è chì u ricrutamente ùn hè micca fattu di listessa manera.

Oghje ind'i st'organisimi di furmazione, lingua corsa ùn ci n'hè micca ! O ci n'hè pocu, pochissimu.

A pocu pressu, sò 2 500 percorsi di furmazione pagati da Cullettività territoriale, annant'à què s'ellu ci n'hè una quindicina induve facenu u corsu, vale à dì forse ind'e i ni mistieri di servizii à a persona, d'aiutu, forse chì pudemu truvà qualcosa. Fora di què ùn c'hè nunda.

Allora noi pensemu chì annant'à sta fiscia quì, annant'à st'azione quì, ci vole un'azione particolare d'organisimi di furmazione induve si dumanda l'introduzione di a lingua corsa, che no chjamemu noi nentru u nostr'amendamentu « introduzione di a lingua corsa ind'e u percorsu di furmazione prufessiunale, pagatu da a cullettività territoriale ». Vale à dì chì quì dinò emu parlatu di u riscatu storicu innanzu ; stu riscatu storicu, ci vole à metteci i mezi, i mezi finanziari. È quand'ellu si paga un percose di à pocu pressu di 600 ore pè un'imparente di a furmazione prufessiunale, ci vulerà à mette in sta parsona forse 50 à 60 ore ch'ellu possi scruscià un diploma.

Aghju fattu quattru pruposte d'ammendamentu, forse chì ponu esse ind'e a listessa fiscia, vale à dì sensibilisà è cumunicà in direzione di l'organisimi di furmazione. Ghjè un travagliu chì principia, ghjè un cantieru chì s'apre oghjè, perchè sin'à oghje ùn s'hè fattu nunda in su duminiu.

Ci vole à lancià un travagliu di sperimentazione, ci vole à vede si forse annant'à l'annu chì vene o forse appena di più ciò ch'ellu pò da annant'à un campione di una centinai d'imparenti, ciò ch'ellu si pò fà è cum'ellu si pò fà l'imparera. Postu ch'ùn ci sò micca prufessori, cumu fà per furmà sti furmatori ? O femu una chjama à ghjente furmate chì ghjunghjenu, chì entrani nentru l'organisimi di furmazione. O pigliemu i prufessori, o furmemu i furmatori, ci vulerà à fà una scelta.

Ci vulerà dinu è ne parlu ind'e l'ammendamentu, c'hè un travagliu à fà incu l'università annant'à u lessicu. Ùn simu micca nentru à l'organisimi di furmazione nentru un insegnamente generale, simu annant'à

un'imparera di mistieri, ci vulerà à travaglià annant' à u lessicu, annant' à u lessicu prufeziunale, ci vulerà chì u plumberiu o l'elettricista sappia di dumane cum'ellu si chjamanu tale o tale echipamente. Dunque c'hè un travagliu maiò à fà.

Allora vedite bè chì e corde di a rachetta sò sempre lene, ci vole à travaglià di più, ci vole à stinzà le, mà i tuvoni ci sò sempre.

È c'hè un ammendamentu chì per me hà un'impurtanza maiò. Ghjè l'ultimu ch'emu postu è parlemu quì di, è tutt'u mondu ne parla oghje, hè passata a legge qualchì tempi fà, « le compte personnel de formation ». « Le compte personnel de formation » dumanda u registramentu. Ch'è un ripertoriu se dumane vulete fà una furmazione, tocca à i giovani da 16 anni fin' à una persona à a ritirata, tuttu mondu hà u dirittu. Se vo vulete fà una furmazione annant' à u vostru contu persunale di furmazione, ci vole chì a furmazione che vo sceglite appartenghi à un ripertoriu. È su ripertoriu hè naziunale. Allora quì ùn si pò tucca nunda, ma forse chì Pierre c'hà da precisà, micca oghje quì, ma pò andà à scavà più là perche avemu bisognu di precisione, ma ch'è dinu un ripertoriu di a certificazione regiunale. È tandu, ci vole avvicinà si di u cumitatu paritariu interpruffeziunale di a regione.

Allora ò Pè, se tù mi stai à sente, a lingua corsa sarebbe bè ch'ella sia scritta annant' à stu ripertoriu, osinnò sò centinai è centinai di persone chì s'anu da furmà tutti l'anni è chì ùn averanu micca dirittu di furmà si annant' à a lingua corsa.

Allora emu dettu, emu fattu u giru di i punti pratici è annant' à i punti pulitichi svilupati pa Saveriu. Incalchemu dinu annant' à l'Uffiziu di a lingua. Tuttu stu travagliu, ùn si pò micca fà incu a direzione di a furmazione o di l'educazione, ci vole l'attrazu maiò, vale à dì incu l'Uffiziu di a lingua.

Vi ringrazii.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie Nadine.

Donc il est 13 h 05, on va suspendre, le Conseil exécutif répondra tout à l'heure et entre-temps comme il y a douze amendements, la

commission pourrait se réunir à 14h 30 ou 14h 40 et nous, si possible, reprendre nos travaux vers 15 h ou 15h 15.

La séance est suspendue à 13h 10 et reprise à 15 h 20.

Le Président BUCCHINI

Je vais donc donner la parole à M. GHIONGA pour des réponses suite au débat de ce matin et après on examinera les douze amendements.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je voudrais tout d'abord me féliciter de l'état d'esprit qui a prévalu à l'examen des amendements, je crois que cela a été très constructif. Je regrette l'absence en commission de certains groupes politiques auxquels j'aurais pu apporter des réponses, peut-être des assurances. Donc je vais principalement répondre à Aline et à Camille, les autres, nous avons eu un débat qui a éclairci nos positions, on le verra tout à l'heure dans l'examen des amendements.

Aline, quand j'entends dire « je suis pour le bilinguisme, mais contre la coofficialité », je ne sais pas ce que cela veut dire, sauf si on sous-entend que le bilinguisme est un bilinguisme qui considère la langue corse comme un objet de folklore. Comment peut-on arriver à parler 50 % corse et 50 % français dans une société, sans un outil institutionnel qu'on appelle officialité ou la coofficialité ? Donc je ne peux pas être d'accord avec vous, sauf à ce que vous reconnaissiez que vous n'avez pour l'avenir, pour la langue corse, qu'un avenir folklorique. Moi je pense que c'est cela votre position.

Et quand j'entends dire Camille, que c'est la droite qui est à l'origine de la politique en faveur de la langue corse en 2007, si c'est celle-là, l'enfermer dans une cage dorée ou folklorique, ce n'est pas ma conception de l'avenir de la langue corse. Voilà ce que j'avais à dire.

Concernant les moyens financiers, bien évidemment qu'il faudra des moyens, il faudra 9 M€ minimum par an, c'est un effort à faire, c'est un effort qu'il faut consentir ; moi je pense qu'on est prêt à le faire. N'oublions pas que si collectivité unique il y a, ce que nous souhaitons, il y aura aussi l'adjonction des budgets des deux autres collectivités et je cite en exemple le Conseil général de Haute-Corse qui lui est vraiment exemplaire en terme de promotion de la langue corse.

Je pense –et là je suis d'accord avec les critiques formulées par Josépha à l'encontre de l'institution- je dis qu'on ne fait pas assez, c'est vrai, et je voudrais qu'on s'inspire de ce qui est fait actuellement au Conseil général de Haute-Corse qui lui fait beaucoup, que ce soit en termes d'affichage ou en termes de formation de ses personnels et de promotion des personnels qui est soumise à l'obtention d'une certification à la langue corse. Je pense que nous devrions nous inspirer de cela. Voilà ce que j'avais à répondre.

J'ai un autre point que je voulais évoquer, c'est la création d'un office de la langue corse.

Honnêtement, personnellement, en tant que Président d'un office, je suis contre la création d'un nouvel office. Je suis conscient que le statut actuel du Conseil de la langue fait qu'il ne peut pas travailler (on ne peut pas, par exemple, acheter des droits, des dictionnaires, etc.), mais nous travaillons plutôt sur la création d'un GIP qui associerait la CTC, l'Université et l'Etat. Pourquoi l'Etat ? Parce que Madame la Ministre LEBRANCHU, m'avait dit lors de sa venue (l'avant-dernière) qu'elle était prête à mettre de l'argent dans la langue corse, on parlait de 1 ou 2 M€ par an. Donc s'ils sont dans un GIP, ils signeront une convention qui dira qu'ils mettront tant d'argent. C'est pour cela que je préfère l'option GIP à l'option Office de la langue.

Voilà ce que j'avais à dire M. le Président.

Les amendements arrivent, ils ont été acceptés pratiquement.

Le Président BUCCHINI

Les amendements arrivent, ils sont au tirage, on va attendre un moment. Entre-temps, si vous en êtes d'accord, pour avancer un peu, on pourrait peut-être avec M. GHIONGA, regarder le rapport 215, règlement d'aides.

Rapport n° 215 : Règlement d'aides pour le développement, la diffusion et la promotion de la langue corse.

M. Pierre GHIONGA

Effectivement M. le Président.

Je m'étais engagé lors d'une précédente session à vous présenter un règlement d'aides spécifiques à la langue corse, parallèlement au nouveau Plan de développement « Lingua 2020 », qui vous est soumis maintenant.

Ces aides concernent les programmes spécifiques gérés par la Direction de la langue corse qui, je le rappelle, est constituée de trois services : A Furmazione linguistica, A Diffusione linguistica, U Cunsigliu linguisticu.

- **Le Service *Furmazione linguistica*** a en charge essentiellement les aspects « pédagogiques » de la politique linguistique : développement de la langue corse dans l'enseignement, formation des adultes (tout public), ainsi que les différents outils qui leur sont nécessaires : numérique, audiovisuel pédagogique, édition, littérature jeunesse, information des familles...

- **Le Service *Diffusione linguistica*** œuvre au renforcement de la visibilité et à la promotion de la langue corse dans la société : promotion et ingénierie de projets pour les dispositifs Charte de la langue corse et territorialisation de la politique linguistique, promotion de la visibilité institutionnelle de la langue corse, promotion de la langue dans les secteurs « loisirs-jeunesse », « petite enfance », « médias ».

- **Le Service *Cunsigliu linguisticu*** est chargé de l'élaboration, du pilotage et de la coordination de la planification linguistique, de la conception et de la réalisation du programme d'observation des pratiques, des représentations et des processus d'institutionnalisation de la langue, de l'impulsion et de la programmation d'actions de promotion de la langue corse, de la traduction des actes, ainsi que du Secrétariat Général du Cunsigliu di a lingua.

Le projet qui vous est soumis se répartit ainsi entre deux grands types d'intervention : Formation et Diffusion et s'accompagne d'un règlement de l'Appel à projets annuel « Festa di a lingua ». A Simana di a

lingua, prévue par la feuille de route Langue corse de juillet 2011 ayant pris une ampleur exceptionnelle, on l'a intitulé désormais « Festa di a lingua ».

Les subventions ne sont qu'un des aspects de l'action des services de la direction de la langue corse, puisqu'elle intervient souvent par convention (exemples : Education Nationale, convention RCFM, ...), par la Commande publique (marchés de formation, enquêtes, traductions, événement Linguimondi, etc.), par des bourses (Maestranza) ou des prix (Andria Fazi, Livre corse).

Ces aides ne sont pas les seules pouvant concerner les projets en langue corse, puisque ceux-ci peuvent être aidés dans le cadre d'autres règlements sectoriels : Culture, Patrimoine, ADEC, Communes. Il s'agit de dispositifs spécifiques, où seule peut intervenir la Direction langue corse, en complémentarité, en cohérence et autant que possible en coordination avec les autres directions, ainsi que les agences et offices de la CTC.

Ce projet est évolutif, dans la mesure où devront être intégrés progressivement de nouveaux dispositifs qui découleront du Plan Lingua 2020 que nous sommes en train d'adopter.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie.

Josette a la parole pour le rapport de la commission du développement social et culturel.

Mme Josette RISTERUCCI

Avis favorable.

Le Président BUCCHINI

S'il n'y a pas d'intervenants, je mets aux voix le rapport. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

En attendant que les amendements arrivent, on va continuer, si vous voulez. Tenant compte des questions qui me sont posées par un certain nombre de collègues qui doivent partir disent-ils impérativement, on ne va pas analyser comme l'a fait la commission permanente, les uns derrière les autres, parce qu'il y a des dossiers qui sont plus importants que d'autres. Alors j'espère qu'on finira assez tôt, *mi stunaria*, enfin, *ùn si sa mai* ! Je vous demande donc de passer maintenant au rapport 33.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n° 033 : Poursuite de l'Association des personnes et organismes publics à l'élaboration du PADDUC mentionnés à l'article L.4424-1

La parole est à Maria.

Mme Maria GUIDICELLI

Merci M. le Président.

Effectivement, ce rapport a vocation à préciser, tout simplement, les modalités selon lesquelles nous poursuivons l'Association des personnes et organismes publics à l'élaboration du PADDUC.

Chacun sait que cette association doit pouvoir se mener jusqu'à l'adoption finale et nous avons eu le souci de formaliser cette démarche, simplement parce que le projet de PADDUC qui a été arrêté au mois de novembre dernier a fait l'objet, bien évidemment, de modifications substantielles par rapport au document tel qu'il avait été soumis par le Conseil exécutif à votre Assemblée.

Il nous paraissait normal et légitime que l'ensemble des publics et personnes associées puissent avoir connaissance d'une part, du document tel qu'amendé et bien évidemment puissent nous faire part de leurs remarques, voire de leurs questions.

Donc je vous ferai grâce de tout le bilan de ce que nous avons réalisé en matière de concertation, je crois que cela a été notre credo depuis maintenant quatre ans, mais je vous dirai très concrètement en quoi nous allons poursuivre et nous poursuivons. Tout simplement j'avais adressé un

courrier à l'ensemble des personnes publiques associées, vous le savez, ce sont les 360 communes, les présidents d'intercommunalités, les Conseils généraux, et par ce courrier je les invitais à prendre connaissance du document amendé et puis au-delà de cela, je leur proposais des rencontres en fonction de leurs besoins ou de leurs questionnements. Il nous paraissait sage et pertinent d'organiser cette concertation par des réunions sur le terrain ; c'est ce que vous propose ce rapport.

Nous nous adressons bien sûr aux maires et aux présidents d'intercommunalités, mais nous nous adressons également aux Chambres consulaires, aux Conseils généraux ou encore au CRPF et bien évidemment au représentant de l'Etat qui est associé de fait à l'élaboration de notre document.

Sachez que c'est une délibération purement formelle, mais nous sommes très attentifs à la forme justement, parfois le détail dans la forme peut remettre en cause le document et le fond. Donc il nous paraissait raisonnable d'acter avec vous cette poursuite de la concertation. D'une manière plus générale, sachez que indépendamment de ce rapport, comme je vous l'ai dit à notre dernière séance de travail, le PADDUC arrêté par le Président du Conseil exécutif a été soumis pour avis formel au Conseil des sites, au Conseil économique, social et culturel et à l'autorité environnementale de l'Etat. Les uns et les autres devaient, bien évidemment, rendre la copie avant le 9 mars, date au-delà de laquelle leur avis était réputé favorable.

Sachez que le Conseil des sites a donné un avis favorable au projet de PADDUC moyennant 41 voix sur 46 ; cinq abstentions qui étaient des abstentions particulièrement positives et constructives, avec aucune réserve, mais simplement des recommandations. De la même manière, le Conseil économique, social et culturel a rendu son avis, c'est un avis qui valide le projet et qui fait état d'un certain nombre de propositions ou de recommandations et enfin la position de l'autorité environnementale de l'Etat nous a également été transmise. Donc ces trois avis formels nous ont été adressés.

Aujourd'hui nous rencontrons les élus locaux, ils sont amenés à dire et à exprimer un certain nombre d'approches, de points ou de questions, je veux prendre à témoin le Président de la communauté des communes du Cap, Pierre CHAUBON, je veux prendre à témoin le maire de Valle di Rustinu et membre de la communauté... Maire de Castellu, pardon Antoine. Non, ce n'est pas pareil, Castellu c'est Castellu ! Je veux

prendre à témoin les conseillers territoriaux en même temps, adjoint au maire, Michel CASTELLANI, qui ont eu à participer à ce type de réunion avec leur casquette non pas de conseillers territoriaux, mais d'élus locaux, le Président de la CAB également.

Tout cela pour vous dire que ces échanges ne sont pas terminés d'ailleurs puisque la semaine prochaine nous serons sur le Sud. Ce que je me suis appliquée à dire en votre nom, je veux le rappeler ici, c'est que le projet de PADDUC, dans son économie générale, dans ses orientations fondamentales, dans ses grands objectifs est absolument pour nous un socle auquel on ne peut pas toucher et qu'il n'est pas question de remettre en cause. Cela c'est le premier élément.

Le deuxième élément c'est qu'on peut comprendre les élus locaux ou les pétitionnaires qui nous interpellent sur une problématique particulière, sur un cas particulier, ce n'est pas la vocation de cette concertation-là que d'aller modifier à la marge au cas par cas des situations. En revanche, lorsqu'une règle établie par le PADDUC, une préconisation, une disposition pouvait être dans sa mise en œuvre source de problèmes, source de contradictions ou parfois même contreproductive, à ce moment-là si elle était bien évidemment évoquée comme étant une règle partagée, nous pourrions être amenés à en faire état, c'est une évidence, et au-delà, éventuellement à modifier un certain nombre de dispositions qui devront être des dispositions d'ordre général et non pas des dispositions d'ordre particulier.

Voilà ce que je voulais vous dire, M. le Président, il s'agit simplement, encore une fois, pour un souci de formalisme juridique d'approuver la poursuite de l'association des Publics et personnes associées ; cela allait sans dire mais nous préférons l'acter dans une délibération.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Rapport de la commission M. TATTI, je vais le lire à votre place.

Monsieur Jean-Marie POLI a fait observer toute l'importance que revêt le PADDUC, qui se positionne comme un outil de développement du territoire, mais surtout de lutte contre la spéculation.

Il se prononce en faveur de ces rencontres, organisées par l'Agence de l'Urbanisme, afin de permettre des échanges fructueux, à la condition que le résultat de ces échanges ne vienne pas remettre en question les orientations qui ont déjà été validées par l'Assemblée de Corse.

Le Président François TATTI a souhaité connaître la position de l'Etat, au regard de ce qui a été présenté et voté en assemblée.

Monsieur Benjamin GILORMINI, Directeur Délégué à l'Aménagement et à l'Urbanisme, a indiqué que l'Etat avait adressé au Président du Conseil Exécutif deux courriers, un en avril sur le PADD et un en octobre sur les documents préparatoires qui ne correspondaient plus aux documents présentés à l'approbation des conseillers à l'Assemblée de Corse. Depuis, il a transmis deux rapports au Conseil des Sites. Ce dernier a émis un avis jeudi dernier. Cet avis est favorable, sans réserve, assorti de douze recommandations, voté par 41 voix pour et 5 abstentions, les membres de l'exécutif, membres du Conseil des Sites, s'étant abstenus de prendre part au vote.

Pour sa part, l'Etat a émis un avis au titre de l'autorité environnementale. Celui-ci est très particulier puisqu'il n'est ni défavorable, ni favorable. Il souligne la qualité d'un certain nombre de points et porte presque uniquement sur l'étude environnementale. Il exprime sa position quant à la méthode et aux conclusions de l'étude environnementale et il fait un certain nombre de préconisations, voire de critiques selon le cas, sur les objectifs.

Il a précisé que ces deux avis seront obligatoirement joints lors de l'enquête publique.

Madame Nadine NIVAGGIONI a souhaité connaître le contenu des douze recommandations.

Monsieur Benjamin GILORMINI a indiqué que le Conseil des Sites a émis une recommandation pour dire qu'il convient de vérifier la pertinence, notamment pour les plus petites surfaces, de certains espaces stratégiques agricoles, une concerne les espaces mutables.

Le Président François TATTI, préférant que le détail en soit donné ultérieurement, s'est attaché à demander de quelle manière ces recommandations seront exploitées.

Monsieur Benjamin GILORMINI a indiqué que la procédure est très claire. Le Conseil Exécutif de Corse élabore le projet de PADDUC. Pour l'heure, les deux délibérations de l'Assemblée se sont portées sur des étapes voulues par l'exécutif, mais non obligatoires dans le cadre de la procédure légale. Pour la première fois, au mois d'avril prochain, l'Assemblée de Corse sera amenée à voter sur le projet proposé par l'exécutif, dans le cadre de ce qui est imposé par la loi. Les projets, le PADDUC et les deux délibérations sur les plages et les ERC, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis exprimés (Conseil des Sites, Etat et CESC) seront présentés devant l'Assemblée de Corse qui devra en délibérer.

La loi ne dit pas ce qu'il advient des autres personnes publiques associées, elle ne prévoit pas qu'elles émettent un avis sur le document. Cependant, elle précise qu'elles sont associées tout au long de la procédure, jusqu'à sa validation.

En réponse à la question de **Madame Nadine NIVAGGIONI**, qui a souhaité savoir si une modification de la notion d'espace stratégique ou d'espace mutable serait considérée comme une modification fondamentale du document, il a apporté les éléments suivants :

- la création de nouveaux espaces stratégiques ou leur suppression entraîneraient une modification significative du document initial. Car c'est le seul outil qui est porteur d'effets en l'absence de document d'urbanisme de portée inférieure, concernant l'instruction des demandes de permis de construire. Cet outil ayant des conséquences directes sur le territoire et sur les demandes d'autorisation, on ne peut pas considérer que ce serait anodin, en conséquence de quoi, il faudrait probablement arrêter un nouveau document.

- Pour les espaces mutables cela dépend de la nature de la modification.

Madame Nadine NIVAGGIONI a estimé que le travail concernant les recommandations du Conseil des Sites méritait de faire l'objet d'un travail spécifique et approfondi. Car cette procédure a un lien direct avec ce qui va se passer par la suite. Il conviendrait donc d'examiner précisément les recommandations pour en analyser les conséquences et décider s'il convient d'adopter le rapport qui est présenté.

Le Président François TATTI revenant sur la méthode, a rappelé qu'il convient de poursuivre la consultation des personnes publiques associées, afin d'éviter tout risque de fragilisation de la

procédure. Poursuivre cette concertation consiste à border la démarche d'un point de vue juridique et technique. Si la prise en compte de certains éléments paraît possible, une remise en cause de la conception du développement est une autre chose ; c'est un arbitrage politique qui a déjà eu lieu.

Monsieur Jean-Marie POLI a affirmé sa position en faveur d'un aboutissement de ce PADDUC, qui a fait l'objet, après un travail considérable, d'un consensus politique.

Il a souhaité savoir quel était le pouvoir de « nuisance » de ceux qui, par le biais de ces réunions d'information déjà entamées, souhaitent contester certaines décisions, sachant que, à l'issue de trois votes, le projet de PADDUC a été arrêté.

Le travail d'information doit être selon lui poursuivi, à la condition qu'il ne remette pas en cause le consensus politique qui s'est dégagé.

Pour le **Président François TATTI**, la contestation existe, de manière sous-jacente. Mais il voit, dans l'organisation de réunions d'information et d'échange, la possibilité d'effectuer un travail pédagogique et d'expliquer aux élus locaux que désormais seuls certains aspects qui ne remettent pas en cause les équilibres politiques du PADDUC pourront être modifiés.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

A voté pour : Monsieur François TATTI.

Non-participation des groupes Femu a Corsica et Corsica

Libera.

J'ouvre donc la discussion et nous prenons le nom des différents intervenants : Aline toute seule. La parole est à Aline.

Mme Pascaline CASTELLANI

Merci M. le Président.

Mme la Présidente,

Dans votre énumération des élus, vous m'avez oubliée. Je sais bien que je n'ai pas un château comme mon collègue Antoine que j'ai derrière, mais quand même, quand même ! Bon, ce n'est pas grave, je n'en suis pas à cela près, après ce qui m'est tombé dessus tout à l'heure avec votre collègue Pierre GHIONGA, un de plus, j'ai les épaules larges !

Je veux simplement vous dire que je me réjouis de ce délai supplémentaire, vous dire aussi que vous ne m'avez pas écoutée lorsque je suis intervenue sur le PADDUC, parce que j'avais indiqué qu'il y avait des problèmes avec les élus locaux et qu'ils avaient besoin d'être rassurés, qu'ils avaient besoin qu'on en parle. Je vous l'ai dit, j'ai fait des amendements, je n'ai pas été écoutée parce qu'à ce moment-là, il fallait un large consensus. Qu'on arrive à faire ensemble que les élus locaux ne soient pas toujours suspectés, parce qu'un élu local lorsqu'il porte des dossiers, ce ne sont pas les projets du maire, ce sont les projets d'une population ! Cela, il faut que cela s'arrête une bonne fois pour toutes.

Donc je me réjouis et je le dis, au Conseil des sites je me suis abstenue, je vous l'ai dit, de façon constructive, parce qu'on a besoin d'avoir des améliorations et j'espère qu'il y aura certaines améliorations qui permettront aux élus locaux de se rassurer.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Jean-Charles.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci M. le Président.

J'ai fait part à Maria de ma remarque tout à l'heure, tout simplement j'ai eu à appeler le Directeur de l'Agence d'urbanisme cette semaine, puisque je travaille moi-même sur l'élaboration du futur plan local d'urbanisme de Bonifacio, parce que j'ai été surpris d'apprendre qu'il y avait en réalité encore deux votes sur le PADDUC dont un en avril. Honnêtement je prends un peu à témoin mes collègues ici, la dernière fois qu'on s'était vus sur ce sujet et que le PADDUC avait été voté, on avait dit clairement qu'il n'y aurait plus qu'un seul vote au mois de juin.

En réalité, je m'aperçois qu'il en faut donc un supplémentaire et qu'il correspond, parce que je fais le parallélisme et je me suis presque disputé parce qu'on se taquinait avec le Cabinet d'étude qui travaille pour moi ; mais c'est un parallélisme des formes par rapport à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, il faut effectivement un vote avant que le document parte à enquête publique, on n'avait le choix que de passer par là, et je m'en félicite.

Je ne vous cache pas que mon Cabinet d'étude qui travaille aussi pour la communauté de communes du Cap Corse m'avait fait part de grandes craintes qu'il avait suite à cette réunion dans le Cap. Mais j'ai été agréablement rassuré par le Directeur de l'Agence d'urbanisme par rapport à des difficultés que nous serions amenés à rencontrer si ces modifications n'étaient pas prises en compte ; a priori, elles ont été prises en compte par l'Agence d'urbanisme, moi j'aurais à m'exprimer en tant que maire, mardi je crois nous avons réunion à Levie et je ferai là aussi part, comme vient de le dire Aline, parce que je crois qu'il faut aussi entendre les élus locaux lorsqu'ils ont aujourd'hui des difficultés, il vaut mieux anticiper pour pouvoir faire un document qui soit le plus pragmatique possible.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Le Président BUCCHINI

Pierre.

M. Pierre CHAUBON

Maria et Jean-Charles ont évoqué la réunion du Cap Corse.

Donc en deux mots, je voudrais dire la très grande qualité de cette réunion qui a été très fructueuse pour les élus du Cap. D'abord Maria est venue avec l'ensemble de ses services, de l'Agence notamment, ils ont expliqué, je crois qu'il y en avait un grand besoin, ce qu'est le PADDUC d'une manière générale ; ensuite on l'a décliné à l'échelle du Cap Corse, ensuite on a pris des exemples concrets pour expliquer quel est l'exercice de mise en compatibilité pour les PLU avec le PADDUC et tout cela a donné, je tenais à en témoigner aussi, une réunion vraiment de grande qualité et très fructueuse pour tout le monde.

Le Président BUCCHINI

Merci. La parole est à Antoine et après Michel.

M. Antoine ORSINI

Une minute simplement pour dire qu'au-delà de la nécessaire ou formelle continuation de l'association des acteurs publics à la démarche ou à la procédure même d'élaboration, il est apparu important à l'occasion de ce « service après-vente » du PADDUC (comme le dit très bien Maria lorsqu'elle va sur les territoires), d'abord avant de les entendre, d'expliquer aux élus locaux et maires les tenants et les aboutissants aussi bien du volet plan de développement que du volet aménagement. Et ensuite, effectivement, par rapport aux problématiques, aux interrogations et aux craintes des élus locaux, notamment entre le PADDUC et les documents d'urbanisme soit existants (pour ceux qui en ont), soit à venir (pour ceux qui n'en ont pas encore ou qui à l'occasion de ces réunions ont bien compris qu'ils auront tout intérêt à en faire un et qu'à cette occasion d'ailleurs, l'Agence d'urbanisme est à leur disposition pour les aider sur le plan de l'ingénierie), ces réunions d'informations et d'échanges permettent aussi de leur expliquer dans le détail et par le menu les questions différentes de mise en conformité et de mise en compatibilité. Ce sont des notions qui pour nous ici peuvent paraître aujourd'hui assez connues, on voit bien que chez nos collègues élus, maires ou présidents d'intercommunalités qui sont sur le terrain, ce sont des notions où l'amalgame est souvent fait, et je crois que ces réunions ont aussi cette vertu de bien leur expliquer les choses et bien mettre les choses en perspective.

Donc c'est vraiment une procédure très utile au-delà du formalisme.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Michel.

M. Michel CASTELLANI

J'aimerais simplement remercier Maria et ses services pour la réunion de travail que l'on a eue l'autre jour du côté de Bastia, qui s'est révélée très fructueuse et dans laquelle on a pu entendre d'ailleurs œuvre

pédagogique dans les deux sens, aussi bien de la CTC vers les maires, que des remarques des différents maires vers les services centraux.

La leçon qu'on a tirée de cette affaire, en tout cas que moi j'ai tirée, c'est qu'il y a besoin maintenant d'affiner parce qu'il y a une adéquation des principes généraux du PADDUC aux réalités locales, chaque commune ayant sa propre particularité, et donc il y a la nécessité si vous voulez, moi je parle de Bastia maintenant, parce que c'est aussi une de mes responsabilités, de faire coller maintenant du mieux possible le découpage du PLU que nous avons en révision d'ailleurs à Bastia avec la cartographie du PADDUC.

C'est pour cela que nous irons dans une prochaine étape vers une... Ce n'est pas une négociation, c'est une séance de travail que nous aurons pour essayer d'affiner et de faire coller les choses. A partir du moment où on est d'accord sur les principes de base, le reste doit suivre évidemment.

Merci.

Le Président BUCCHINI

Merci. Maria.

Mme Maria GUIDICELLI

Président, cela va être très très rapide.

Simplement deux remarques, vous l'avez bien compris, l'objectif a toujours été à la fois de respecter les prérogatives des élus locaux, de prendre en compte les réalités locales, d'écouter tout en promouvant le modèle de société, le projet de développement sur lequel nous avons posé un acte politique fort, intangible et absolument incontournable.

Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons écouté les élus locaux jusqu'au vote du mois d'octobre. Je le dis avec force et Aline le sait, alors écouter, entendre, prendre en compte, confronter des réalités locales à une ambition régionale, cela peut effectivement être un exercice complexe, pour ne pas dire parfois la quadrature du cercle.

Pour autant, notre souci, Aline a participé effectivement, et mon intention n'était surtout pas de t'oublier, je ne peux pas t'oublier Aline ! Je

ne peux pas t'oublier, ce n'est pas possible ! Tu as une participation particulièrement active et pugnace dans toutes les instances dans lesquelles le PADDUC est évoqué, mais je tiens à le dire. Et d'ailleurs, tu étais à la fois au Conseil des sites et à la fois en réunion sur le Grand-Ouest.

Donc, on a bien vu qu'il y avait cette attente légitime des élus de pouvoir échanger sur le document, mais d'une manière plus précise sur certains aspects et cette préoccupation effectivement, qu'en tant qu'élus locaux, ils vont devoir élaborer un PLU, un SCOT, un PLUI, ou alors mettre en compatibilité un document qui existe d'ores et déjà. Ils ont à cet égard des contraintes locales précises et ils s'inquiètent de voir comment les principes généraux –c'est ceux à quoi faisait référence Michel à l'instant- sans être remis en cause ne contrevenaient pas, ou en tout cas n'entravaient pas la prise en compte des réalités locales, et c'est tout l'objet de notre démarche, c'est tout ce qui est finalement contenu dans le principe de compatibilité.

La compatibilité, c'est que chacun dans sa commune doit pouvoir contribuer aux grands objectifs que propose le PADDUC, pas à tous les objectifs, pas d'une manière exhaustive, ce n'est pas de la superposition trait pour trait, mais c'est une contribution ; on ne doit pas contrevenir aux objectifs fondamentaux très clairement si on a décidé de protéger 105 000 ha à l'échelle régionale de terres à potentialité agricole, chacun doit y apporter sa contribution, cela c'est une réalité.

Ensuite, dans la transcription des documents d'urbanisme, comment peuvent-ils à la fois mener leurs projets locaux sans contrevenir à cet objectif-là. Et c'est tout le souci qui nous anime, c'est pour cela que comme le disaient tout à l'heure Pierre et Antoine, on travaille sur des exemples très concrets, on dit peu de choses, parce qu'on n'est pas là pour expliquer le PADDUC dans toutes ses dimensions, on écoute les élus locaux, ils nous font part de leurs questions et on illustre à partir de cas concrets la manière dont les choses peuvent se dérouler.

Voilà l'objectif et donc, nous reviendrons légitimement devant l'Assemblée de Corse. Alors vous aurez dans vos rapports bien évidemment l'in extenso des avis et puis le Président du Conseil exécutif sera amené pour certains sujets, pour certaines problématiques qui ne remettront pas en cause les fondamentaux, à proposer un certain nombre d'évolutions dans le document tel que vous l'avez approuvé au mois d'octobre dernier. Voilà l'idée.

Je voudrais terminer M. le Président, pour vous dire que l'enquête publique si nous délibérons... Alors c'est la loi qui nous oblige à délibérer avant la mise à enquête publique d'un document d'urbanisme quel qu'il soit, y compris le PADDUC, on doit vous demander votre accord pour la mise à enquête publique, on doit assortir le document de l'ensemble des avis, notamment l'avis du Conseil des sites, du Conseil économique et social et autorité environnementale. Donc c'est bien tout cela qui partira à enquête publique ; l'enquête publique, si nous délibérons le 9 avril, démarrera après un délai de publicité de quinze jours, elle démarrera donc à la fin du mois d'avril, elle se déroulera sur le mois de mai et sur le mois de juin, elle durera deux mois, c'est ce qu'a souhaité le Président du Conseil exécutif. On aurait pu faire un mois, mais on va faire deux mois, parce que c'est un dossier qui est trop important pour qu'on réduise les délais, et nous reviendrons à l'Assemblée, vous l'avez compris, entre le début et la fin de l'été en gros.

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. le Président, excusez-moi, j'ai oublié de poser une question lors de mon intervention, est-ce que vous m'autorisez à poser une question à l'Exécutif ?

Le Président BUCCHINI

Je réfléchis et je dis oui.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vous remercie.

Je voulais savoir ce qu'ont pu dire les personnes publiques associées, notamment les remarques de l'Etat, parce qu'à un moment donné beaucoup de gens ont dit que notre document allait souffrir d'une fragilité juridique, alors je suppose que la fameuse autorité environnementale de l'Etat a dû faire des remarques et si c'est le cas, c'est à ce moment-là qu'elle a fait des remarques.

Une fois que nous allons avoir un statut au mois d'avril, est-ce que ce que va nous présenter l'Exécutif sera pris en compte (les remarques des uns et des autres) ou est-ce qu'on nous demandait juste l'autorisation d'envoyer à l'enquête publique un document avec les remarques ? Est-ce que le document que l'on envoie à l'enquête publique a déjà pris en compte

ces remarques, celles que vous aurez choisies, ou est-ce que cela se fait après l'enquête publique la prise en compte des remarques ?

Mme Maria GUIDICELLI

Déjà, je dirai la base, c'est que quoi que nous fassions ici, que nous prenions ou pas en compte, le dossier à enquête publique sera assorti des avis en question. Premier point.

Deuxième point, il vous sera proposé en responsabilité peut-être d'intégrer directement ici, mais c'est vous qui allez le décider et je vais même un peu plus loin, il y a des remarques de l'Etat qui pourraient nous amener à prendre des responsabilités, parce qu'elles pourraient être légitimes en pointant le doigt sur un aspect juridique qui serait de nature à mettre le PADDUC en difficulté.

Il y a des sujets qui vont être très politiques. On peut prendre ce risque-là mais ce sera une décision politique, je pense à certaines notions qui sont dans le projet, sur lesquelles l'Etat est amené à faire des remarques : la notion de peuple corse très clairement. Là, ce sera une décision politique. Ce sera de notre responsabilité de l'assumer moyennant un risque.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade-là.

Le Président BUCCHINI

Je vais donc mettre aux voix le rapport. Ceux qui sont pour le manifestent ? Ceux qui sont contre ? Abstention ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vais passer au rapport n° 34, pour continuer dans la même veine.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapport n° 34 : Fonctionnement des instituts de formation d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture

La parole est à l'Exécutif.

Mme Maria GUIDICELLI

M. le Président, on est ravi de ce rapport à l'Exécutif, parce qu'il pose la question de la gratuité des formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture.

Je le dis et en même temps je regarde Josette RISTERUCCI, qui est en face de moi, qui, vous le savez, depuis quelques années s'était attachée à proposer et soumettre cette possibilité-là, puisque jusqu'à présent les formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture étaient pris en charge, en tout cas en partie par les bénéficiaires.

Nous avons, vous le savez, en responsabilité depuis août 2004, l'organisation et le financement des formations sanitaires et sociales, nous avons donc cette compétence, donc nous vous proposons de prendre en compte ces frais. Nous avons évalué les besoins en gros et nous avons fixé à 50 le quota d'élèves aides-soignants à former annuellement par chaque institut. Bref, tout cela représente un coût pour notre collectivité de 285 000 €, portant ainsi à un montant global de 778 000 € la formation dans son ensemble prenant en compte les coûts qui étaient jusqu'alors à la charge des élèves. Du coup, je crois qu'on met à parité les élèves aides-soignants avec les élèves infirmiers. Je crois savoir que pour ce qui est des élèves infirmiers, le coût de la formation était assumé par notre collectivité.

Voilà M. le Président.

Le Président BUCCHINI

Y a-t-il des interrogations ? Josette.

Josette RISTERUCCI

Ce n'est pas une interrogation, ce dossier même s'il est très mince, Mme la Conseillère, pour moi il est important et son application sera importante.

Je rappelle brièvement que nous avons voté en juillet 2014 le nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, qui a fait suite aux travaux des Assises de l'Emploi et de la Formation en 2013.

Il s'agit bien d'une compétence de notre collectivité et nous nous devons de répondre au mieux aux attentes et aux besoins dans ce secteur.

Je rappelle que cela fait 10 ans que je demande cette gratuité pour les aides-soignants et je n'ai cessé donc de renouveler cette demande.

J'ai inlassablement répété que le public qui émerge à ces concours est pour sa grande majorité en situation précaire : nous y retrouvons des mères de famille isolées, des stagiaires ne bénéficiant d'aucune aide dans le cadre de la formation des chômeurs, etc.

Donc certains d'entre eux font des prêts pour neuf mois d'étude dont le montant est supérieur aux études d'IDE qui durent trois ans.

Cette mesure prenant effet en 2015, il serait nécessaire de rembourser les stagiaires qui ont commencé leur formation en janvier 2015 sur l'Ifas de Bastia, ceux d'Ajaccio rentrant en septembre 2015, je parle pour les aides-soignants.

C'est donc pour nous, Monsieur le Président, Madame la Conseillère, un acte fort qui correspond à nos engagements dans le domaine de la formation et du social, et que les personnes concernées sauront apprécier.

C'est aussi une réponse à ceux qui laissent entendre que nous ne faisons rien au niveau de la précarité et des difficultés dans les rangs de certains de nos concitoyens, en parlant de l'Assemblée de Corse.

C'est pour moi une dépense plus que justifiée et qui, je l'espère, ne sera jamais remise en cause en l'inscrivant systématiquement dans les futurs schémas des formations sanitaires et sociales.

Je précise aussi que le dossier des auxiliaires puéricultrices passera le mois prochain, qu'il a été dissocié de celui-ci et qu'il ouvrira sur Ajaccio. Donc le dossier sera présenté le mois prochain en accord avec l'Exécutif.

Merci.

Le Président BUCCHINI

Merci. Je mets aux voix le rapport. Ceux qui sont pour lèvent la main ?

Mme Maria GUIDICELLI

Mme la Conseillère, je crains de n'avoir entendu la fin de votre propos. Josette corrige-moi, parce que je n'étais pas attentive : si la question était la prise en charge des frais par rapport au chevauchement sur deux années civiles, est-ce que c'est cela ? Non. Alors je suis désolée, je n'ai pas entendu.

Mme Josette RISTERUCCI

Non, on vote la gratuité pour 2015. Or, la rentrée des aides-soignants à Bastia s'est faite en janvier 2015, ils ont donc payé, les chèques ne sont pas encaissés. Je souhaite donc, puisque la mesure va être votée je l'espère, que les chèques soient tout simplement déchirés.

Mme Maria GUIDICELLI

Ecoutez, le Directeur général me dit oui, donc effectivement on met en place une mesure au titre de 2015, nous allons donc rembourser et prendre en charge à 100 %, nous sommes bien d'accord.

Le Président BUCCHINI

Je vais donc mettre aux voix le rapport. Ceux qui sont pour lèvent la main ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vais passer, en attendant que les amendements arrivent, aux rapports 20 et 26.

La parole est à l'Exécutif pour le rapport n° 20.

CULTURE – PATRIMOINE

Rapport n° 20 : Modification de la Régie d'avances et de recettes de la cinémathèque régionale

Le Président GIACOBBI

M. le Président,

Donc dans l'attente, on peut faire passer effectivement ce rapport.

Il s'agit de modifier notre régie d'avances et de recettes de la cinémathèque de Porto-Vecchio.

Après un an de fonctionnement en régie simple, nous avons souhaité préciser la nature de certaines règles et de la tarification.

Vous avez tout le détail dans le rapport de manière à ce qu'il n'y ait pas de difficultés, c'est purement formel, pas tout à fait puisqu'on précise effectivement la tarification, la carte d'adhérent, les séances et la modération des choses, les séances de diffusion régionale, les séances spécifiques de la cinémathèque itinérante, la location de la salle, etc., etc. Je ne vais pas vous détailler l'ensemble des choses et naturellement les règles de forme qui permettent d'organiser le dépôt de fonds auprès du Trésor Public, etc.

Le Président BUCCHINI

Je vais lire le rapport de la commission de la culture.

Mme Josette RISTERUCCI même si ce n'est pas l'objet du rapport présenté, a souhaité savoir où on en était concernant la protection des archives et sur les travaux d'étanchéité.

Les services ont répondu que malheureusement on n'a pas encore réglé les problèmes. On avait fait une proposition pour un nouveau bâtiment qui a été rejetée par les élus de l'Assemblée de Corse, membres du Syndicat Mixte, au bénéfice de la proposition du Maire de la ville qui entend mettre à disposition une partie du parking en sous-sol de la cinémathèque. Pour mettre à disposition 300 m² environ, il faut un permis de construire avec un coût assez important concernant l'aménagement des locaux. La Collectivité Territoriale de Corse a proposé au syndicat mixte de lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage, mais celui-ci a répondu qu'il n'a pas les moyens pour cela.

99 % des collections sont maintenant touchées par le syndrome du vinaigre qui est irréversible, mais on peut toutefois numériser les films pour pouvoir envisager une exploitation. On est en train de lancer un marché pour l'accompagnement à la numérisation car, en interne le personnel n'est pas suffisamment équipé pour pouvoir le faire seul. Si on recentre la collection sur ce qui est vraiment fondamental en matière de préservation du patrimoine, ça va représenter 20 à 30 % de la collection globale.

Il n'empêche qu'on a un outil qui a une double mission de conservation et de valorisation et qu'aujourd'hui cette mission de conservation ne se fait pas dans des conditions normales. La mission de valorisation est elle aussi handicapée par ce problème ainsi que par le fonctionnement en régie, en raison de ses lourdeurs administratives qui compliquent ou retardent le traitement de certaines actions, même si ce mode a permis de faire des économies. C'est pourquoi il y a sans doute aussi une réflexion à mener sur le mode de gestion.

Concernant les travaux, le problème est toujours en l'état. Suite à la demande de Mme RISTERUCCI, les services ont précisé que la commission de sécurité n'a pas émis d'avis défavorable.

Le rapport, mis aux voix, a été adopté à l'unanimité.

Y a-t-il des intervenants sur ce rapport n° 20 ? Stéphanie.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Merci M. le Président.

Notre groupe voulait attirer l'attention de l'Exécutif sur quelques

remarques concernant ce dossier, sur lequel est intervenue également hier ma collègue Alexandra en commission plénière.

Comme il n'est pas dit dans le texte, depuis le 1^{er} avril 2013 aucune recette n'est rentrée dans la caisse de la cinémathèque. La régie, qui a été mise en place suite à la nomination d'un régisseur le 21 mai 2014, n'était pas valide.

Alors en fait tout ce qui est proposé aujourd'hui dans le texte normalement aurait dû être proposé au Conseil scientifique d'orientation et de gestion de la cinémathèque ; cela n'a pas été fait, et depuis la première réunion du 20 juillet 2014 de ce conseil, aucune de ces questions n'a été abordée. En fait, le Conseil scientifique d'orientation et de gestion de la cinémathèque aurait dû être convoqué en décembre.

Alors c'est vrai qu'il ressort de ce document qu'on ne distingue pas clairement la propriété matérielle des éléments et la propriété intellectuelle sur les œuvres. Pour la diffusion, il faut que la cinémathèque de Corse ait l'accord du déposant et de l'ayant droit.

Notre groupe votera tout de même ce rapport, parce que nous ne souhaitons pas perdre de temps, et c'est vrai que demander le report du document pour que notamment il passe, comme cela aurait dû être le cas, en Conseil scientifique d'orientation et de gestion de la cinémathèque, selon nous ferait perdre davantage de temps. A noter également comme l'a dit hier Alexandra, le problème de la convention pour la gestion de la cinémathèque sur lequel on voulait également retenir l'attention de l'Exécutif.

Je vous remercie M. le Président.

Le Président BUCCHINI

Je vais mettre aux voix le rapport. Ceux qui sont pour lèvent la main ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 26 : Aide à la diffusion et à la communication du documentaire « une réserve, des hommes, un avenir ? » de l'Association « Earth And Sea Image » - Marseille (hors règlement des aides « culture »).

Le rapport est RETIRE.

Le Président GIACOBBI

Je souhaite une suspension de séance de 5 minutes.

Le Président BUCCHINI

On revient aux amendements sur la problématique de la langue corse. Si chacun veut bien reprendre sa place.

M. Jean BIANCUCCI

Président, il n'y a pas de suspension ? D'accord.

Le Président BUCCHINI

J'ai essayé de faire passer quelques rapports entre-temps avec l'accord de l'Assemblée et on revient au premier rapport de ce matin. Débat, réponse de M. GHIONGA, analyse des amendements. Chacun doit avoir les amendements distribués.

Je lis les amendements, je n'ai pas participé aux travaux de la commission.

LANGUE CORSE (SUITE)

**Rapport n° 189 : Planification lingua 2020
Examen des amendements**

Amendement 1 déposé par Mme Viviane BIANCARELLI, au nom du groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche

Remplacer « formation, etc. » par « la titularisation de tous les professeurs... ».

Avis de la commission favorable.

Je mets aux voix cet amendement. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ?

On va reprendre. Je reprends la liste des amendements, 12 ont été examinés par la commission.

Amendement n° 1 déposé par Mme Viviane BIANCARELLI.

Je ne lis pas l'exposé des motifs ni la proposition d'amendement puisqu'il y a un avis favorable.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, est-ce qu'on peut avoir l'avis de l'Exécutif ?

Le Président BUCCHINI

Je demanderai l'avis de l'Exécutif à chaque fois, cela me paraît une remarque justifiée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n°1 ?

M. Pierre GHIONGA

Favorable.

Le Président BUCCHINI

Je mets aux voix l'amendement n° 1. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? *C'hè qualcosa ch'ùn va micca !* Je lis : avis favorable de la commission. Ceux qui sont contre : le groupe Femu a Corsica, Corsica Libera...

Excusez-moi, pour éviter d'avoir des difficultés, on va voter avec les personnes présentes et les procurations qu'elles ont, pour éviter tous genres d'exercices un peu tumultueux...

Amendement n° 1. Ceux qui sont pour ?

On reprend : si un collègue lève une main, c'est qu'il a un pouvoir, ce n'est pas la peine de lever les deux mains.

Je veux bien recommencer pour que les services comptent. Ceux qui lèvent la main deux fois, c'est qu'ils ont un pouvoir. On recommence et on conclue.

Amendement n°1 déposé par Viviane BIANCARELLI. Ceux qui sont pour lèvent la main ? Ceux qui sont contre ? 22 pour. Ceux qui sont contre lèvent la main ? 22 contre. La voix du Président étant prépondérante. Si vous voulez, on recommence pour qu'il n'y ait pas d'erreur ?

Alors, ceux qui sont contre lèvent la main ? 22. Agnès, vous n'avez pas donné la procuration.

BROUHAHA

Le Président BUCCHINI

Suspension de séance de 5 minutes.

La séance est suspendue à 16 h 25 et reprise à 16 h 30.

Le Président BUCCHINI

On va reprendre le vote avec la liste des procurations données. Jean-Christophe ANGELINI vote contre, il a donné la procuration à Xavier. Marie-France BARTOLI vote pour ; Etienne vote pour. Diane a donné la procuration à Stéphanie GRIMALDI, elle vote contre. Paul-Félix BENEDETTI vient de donner la procuration à Michel CASTELLANI. Mme Viviane BIANCARELLI a donné la procuration à Etienne BASTELICA et vote pour. Jean BIANCUCCI vote contre. Dominique BUCCHINI vote pour. Laëtitia CASALTA donne la procuration à Marie-France BARTOLI...

Le Président GIACOBBI

M. le Président, excusez-moi, le rapport est retiré.

M. Pierre GHIONGA

Je demande le retrait du rapport. Je ne suis pas assez fin politique pour comprendre certaines manœuvres. Voilà mon explication.

M. Jean BIANCUCCI

Président, règlement : on ne peut pas interrompre le vote ! Vous retirerez le rapport tout à l'heure, le vote ne peut pas être interrompu.

Le Président GIACOBBI

Ce que vous dites, n'a aucune importance. Dans ce cas-là, l'Exécutif retire le rapport et retire d'ailleurs tous les rapports à l'exception des trois rapports que j'ai indiqués au Président.

M. Jean BIANCUCCI

Président, le vote a commencé, il continue. Vous retirerez le rapport après. Vous ne pouvez pas interrompre le vote !

Le Président GIACOBBI

J'ai le droit d'interrompre un rapport à tout moment autant que je veux et comme je veux ! Le rapport est retiré.

M. Jean BIANCUCCI

Le rapport sera retiré à la fin du vote, mais il ne peut pas être retiré en cours de vote. C'est scandaleux ! On foule aux pieds notre propre fonctionnement...

BROUHAHA

Le Président BUCCHINI

Je vais suspendre la séance.

M. Jean BIANCUCCI

Non, non. Vous ne pouvez pas suspendre le vote. Président, vous êtes en défaut et vous le savez. On ne peut pas. Au bout du vote, le rapport

est retiré mais pas pendant le vote. Si vous faites cela, vous foulez aux pieds notre propre manière de faire et le règlement intérieur. Au bout du vote, vous retirez le rapport, vous avez le droit de le retirer mais le vote doit avoir lieu.

Le Président GIACOBBI

Vous permettez, parce que dans cette maison, ça commence à ne plus aller et je ne suis pas prêt à accepter au nom de la démocratie que l'on pratique ainsi.

Alors, M. le Président, il vous appartient de décider si vous poursuivez le vote ou non sur l'amendement et il m'appartient de décider de retirer le rapport. Je vous ai donc informé que le rapport était retiré. Il vous appartient, M. le Président, de savoir si vous voulez poursuivre le vote sur l'amendement, mais sur l'amendement seulement.

M. Jean BIANCUCCI

On ne peut pas...

Le Président BUCCHINI

Ò Jean, l'hai detta deci volti ! Je peux regarder le règlement intérieur puisqu'il est ici ? C'est tout ce que je veux regarder.

M. Etienne BASTELICA

Dominique, exceptionnellement, pendant que vous regardez le règlement intérieur, plutôt que de crier, est-ce que je peux dire un mot avec ton autorisation et l'autorisation de mes collègues ?

Le Président BUCCHINI

Oui.

M. Etienne BASTELICA

Donc, je vais être bref.

Lors de nos débats sur la langue Corse et ce qui vient aujourd'hui, il y a eu avec Pierre GHIONGA et les services de la langue corse des

discussions très intéressantes, très fructueuses et surtout lors de notre commission, tout à l'heure en présence de Nadine, Xavier, Jean- Charles, moi, Rosy, les services, Pierre GHIONGA, Josépha, nous avons fait oeuvre de pédagogie et surtout, je pensais que nous avions fait oeuvre d'honnêteté intellectuelle, c'est-à-dire que nous voulions arriver à un rapport consensuel puisqu'en 2013, paraît-il, ce qui était le plus important, c'était la sauvegarde de la langue corse. Je m'aperçois aujourd'hui, qu'on veut sauver la langue corse mais en même temps, si on peut éventuellement encore, avec le suppositoire et la vaseline, faire en sorte...

M. Jean BIANCUCCI

« Le suppositoire et la vaseline », tu les retire !

M. Etienne BASTELICA

Je les retire, d'accord. Ce qui fait qu'on est arrivé à avoir quelque chose de propre. Au dernier moment, avec une manœuvre, pour des raisons X ou Y, et je n'ai pas compris, mais maintenant je commence à comprendre, on veut revenir en arrière.

Si vous voulez revenir en arrière, si vous voulez qu'on laisse le dossier de la langue corse en l'état, ça m'embêterait beaucoup. Maintenant s'il faut voter tous les amendements, sauf nous éventuellement, et après vous adoptez le rapport, ce sera encore une belle « cacata » quand il faudra remonter en haut, on va encore nous dire « vous nous prenez pour des abrutis » parce qu'on était ensemble, il y avait un beau dossier et là, on s'aperçoit que les uns et les autres votent pour, votent contre, non pas pour amender, parce que les gens ne sont même pas venus à la commission. Ils ne savent même pas ce qu'on a dit et c'est pour cela que j'ai employé deux mots. Si ça ne vous fait pas plaisir, je les retire, mais fondamentalement, *hè a listessa cosa...* Aline, pardon, *ùn cuminciemu micca*, il n'y a jamais personne. Je dis qu'il y a des manoeuvres pour faire capoter ce dossier. Pierre GHIONGA, j'en suis persuadé, en est le plus désolé.

J'ai terminé, c'est tout ce que je voulais dire.

M. Jean BIANCUCCI

Je voudrais m'exprimer en deux minutes.

Le Président BUCCHINI

Je vais te donner la parole, Jean, mais je te lis l'article 38 du règlement que nous avons adopté.

« Il est interdit de prendre, ou de demander la parole, ou d'intervenir pendant le déroulement du scrutin ». Tout le monde parle, *tu dinò*.

M. Jean BIANCUCCI

Non, je suis intervenu après. Non, non !

Le Président BUCCHINI

Je te donne la parole et je suspends après.

M. Jean BIANCUCCI

On suspend le vote. Je pense que là vous commettez une erreur sur la forme, parce que le résultat de vote ne plaît pas. Mais on assume tous des votes qui souvent font plaisir et qui d'autres fois font déplaisir. Ce n'est pas le problème. On est sur un sujet fondamental. Il y a des amendements, on se prononce sur les amendements. C'est bon ou pas, il y a un vote qui est fait, on n'en parle plus.

Que demain, le Président de l'Exécutif ou le conseiller exécutif en charge du dossier retire le dossier, il le fait avant le vote, après le vote, mais pendant le vote, depuis que je suis dans cette Assemblée, je n'ai jamais vu cela. Après, chacun, Etienne, peut avoir son point de vue, en dehors des adjectifs, n'est-ce pas ...et d'autres qui sont ici peuvent avoir leur point de vue. Mais que l'on ne nous dise pas à nous, surtout à nous, qu'on est là pour faire capoter le dossier ! Loin de là et vous le savez, c'est une argutie, ce n'est pas un argument.

M. Le Président, vous ne pouvez pas suspendre et vous le savez, le vote doit aller jusqu'au bout et si ensuite le Président ou le conseiller exécutif veut retirer le dossier, il est en droit de le faire. C'est tout. Je ne dis que ça.

Le Président BUCCHINI

J'ai regardé exprès. Je voulais regarder le règlement intérieur par rapport à ce que tu disais. Dans le règlement intérieur, je viens de voir seulement ce que je t'ai lu à l'article 38, qu'il est interdit de prendre ou de demander la parole pendant le déroulement du scrutin. C'est ce que nous avons fait.

BROUHAHA

Il n'est pas membre de l'Assemblée, l'Assemblée c'est nous.

Là-dessus, je vais suspendre 5 minutes pour bien regarder et on reviendra.

M. Jean BIANCUCCI

Le règlement et la pratique disent ceci : Le Président de l'Exécutif peut intervenir autant que de besoin, mais il n'a pas à intervenir pendant le vote puisque l'Exécutif ne participe pas au vote. C'est tout et c'est simple.

La séance est suspendue à 16 h 42 et reprise à 16 h 50.

Le Président BUCCHINI

La séance est reprise.

Par rapport à la discussion que nous avons eue et après la discussion avec les services, tenant compte de ce que disait Jean, je ne pense pas trahir sa pensée lorsqu'il disait qu'effectivement, lorsque un vote commençait à s'exécuter, on n'a pas le droit de. Cela dit, tenant compte de l'article L.4422-30 du Code général dit : « le Président et les conseillers exécutifs ont accès aux séances de l'Assemblée de Corse. Ils sont entendus sur leur demande sur les questions inscrites à l'ordre du jour ».

Autrement dit, je ne suis pas juriste, mais si le Président veut intervenir, il intervient : la loi est obligatoirement supérieure au règlement intérieur d'une Assemblée. Cela nous servira de leçon et cela nous apprendra tous à mieux connaître comment fonctionnent les institutions.

Tenant compte de cela, M. le Président, vous retirez le dossier et on passe à un autre examen.

Nous allons passer à autre chose.

M. Jean BIANCUCCI

Suspension de séance demandée.

La séance est suspendue à 16 h 53 et reprise à 17 h 05.

Le Président BUCCHINI

Nous passons à un autre rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport n° 35 : financement exceptionnel de la Collectivité Territoriale de Corse au Sporting Club de Bastia pour organiser un jeu concours dans le cadre de la finale de la coupe de la ligue du 11 avril 2015.

Le Président GIACOBBI

Il y a deux rapports que je présenterai successivement dont chacun connaît la teneur.

Ainsi que vous le savez, le 11 avril 2015 se déroule à Paris la finale de la Coupe de la ligue et un des clubs de Corse, pour la deuxième fois de son histoire, participe et se retrouve finaliste.

Nous avons constaté que le nombre de personnes résidant en Corse qui pouvaient être intéressées à venir à Paris assister à cette finale était de l'ordre de 15 000 personnes, peut-être plus, c'est assez difficile à apprécier, mais ce sont les chiffres qui m'ont été indiqués par le Président du SCB.

Nous avons, à ma demande, tenu avec l'Etat une première réunion pour faire le point de l'ensemble des possibilités de transport tant maritime qu'aérien. Les compagnies maritimes ont d'ailleurs joué tout leur

rôle pour mettre à disposition le maximum de navires, malgré une saison qui commence déjà et des disponibilités de flotte qui ne sont pas toujours évidentes.

Sur le plan aérien, nous sommes confrontés à une difficulté matérielle relativement simple, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'avions dans le monde, ils sont en général tous pris et s'il s'agit d'organiser un transport au départ de la Corse vers Paris et retour, une telle opération représente en réalité quatre passages (2 à plein et 2 à vide). En effet, si un avion se trouve en Corse au moment du besoin de transport, il ira à Paris et il reviendra. Mais c'est un nombre d'avions extrêmement limité en substance que ceux qui sont affectés au trafic de service public, c'est-à-dire ceux d'Air Corsica ou d'Air France et qui se trouveraient en Corse à ce moment-là. Sinon il faut aller chercher des avions ailleurs et à ce moment-là, plus vous allez loin et plus coûtent les passages à vide (un pour aller et un pour retourner).

Dans ces conditions-là, les tarifs auxquels sont confrontées les personnes, auxquels il faut ajouter naturellement le coût des billets pour assister à la finale et puis le coût éventuel d'hébergement, ou de transit, ou de transfert de l'aéroport au stade, etc., tout cela représente des sommes importantes.

Nous ne pouvons faire face à l'ensemble de ces transports et si nous voulons abaisser à un niveau relativement raisonnable le coût (nous avons aujourd'hui à observer que le coût contenu du transport à vide représente au-delà de 400 € l'aller-retour), nous souhaitons qu'au maximum, on réduise à 250 € les choses.

Finalement, ayant travaillé sur ces sujets, étant entendu naturellement que nous ne pouvons pas prendre en compte cela au titre de la continuité territoriale parce que la continuité territoriale qui est intervenue dans le passé au titre d'aides au transport pour les sportifs, etc. a fait l'objet de remarques à ce titre de la Chambre régionale des comptes et donc, vous le savez, nous ne pouvons plus prendre en compte au titre de la continuité territoriale ce genre d'aides. Cela aurait été beaucoup plus commode puisqu'on aurait pu le faire de manière beaucoup plus massive et surtout l'Office des transports dispose d'excédents relativement importants, en tout cas il aurait pu beaucoup plus facilement le faire. Il se serait heurté sur le plan aérien à la disponibilité des avions mais tout de même, on aurait pu aller plus loin.

Toujours est-il que dans ce contexte, il nous a paru intéressant de proposer deux choses pour aider néanmoins, au-delà de la coordination des compagnies, à veiller à ce que tout se passe au mieux. Il y aura encore d'autres réunions au fur et à mesure que la date se rapprochera avec l'Etat, les compagnies maritimes et aériennes, également la SNCF qui a été contactée.

Aujourd'hui, nous vous proposons deux rapports destinés à faciliter le transport des résidents de la Corse qui voudraient assister à cette finale.

D'abord, il nous a paru intéressant de susciter au sein de la population de notre île une sorte d'émulation et avec les trois grands médias de la Corse, nous avons imaginé un jeu concours qui permettrait aux gagnants de bénéficier d'une prise en charge à la fois du transport et en même temps des places et donc d'un « pack », comme on dit, incluant le transport aérien, l'hébergement, le transfert entre l'aéroport et le stade de France ainsi que le billet d'entrée dans l'enceinte sportive. Ceci fait l'objet du rapport n°35.

Rapport n° 36 : Financement exceptionnel de la Collectivité Territoriale de Corse au Sporting Club de Bastia pour organiser et encadrer le déplacement de 1 500 supporters insulaires lors de la finale de la coupe de la ligue du 11 avril 2015

Dans un autre ordre d'idée et de manière distincte, nous avons souhaité en liaison avec le Sporting Club de Bastia et à sa demande, lui conférer une subvention exceptionnelle permettant, au-delà de tous les efforts qui ont été faits séparément, à 1 500 supporters insulaires supplémentaires de bénéficier d'un tarif équivalent à celui pratiqué dans le cadre de la DSP, c'est-à-dire d'un tarif résident pour ce déplacement qui est effectivement exceptionnel.

Ceci est l'objet du rapport n° 36. Ainsi que vous pouvez le constater, cela correspond à un coût puisque le Président du SCB sollicite de notre Collectivité d'obtenir son soutien financier à hauteur de 225 000 € pour l'organisation et la sécurisation d'un déplacement extraordinaire dont le coût prévisionnel est très supérieur.

Voilà ce que nous vous proposons, M. le Président, ce que nous proposons à l'Assemblée de Corse sur ces journées exceptionnelles.

On pourra nous objecter et je le comprendrai tout à fait, que nous intervenons encore de manière exceptionnelle dans un domaine qui intéresse le sport professionnel. Je vous le dis comme je le pense et je l'avais déjà dit ici à propos du SCB, bien au-delà du caractère de sport professionnel, le SCB est une part de notre histoire, de notre légende, en tout cas de notre patrimoine et c'est la deuxième fois qu'il arrive à Paris en Coupe de la ligue. Je crois que c'est ressenti par l'ensemble de la population de cette île, par tous les Corses, qu'ils habitent la Corse ou ailleurs, comme un évènement d'une importance tout à fait capitale, c'est le cas de le dire.

La résonance de cet évènement est telle que nous ne pouvons pas être absents de cela. D'abord, en tant qu'autorité organisatrice des transports et c'est la raison pour laquelle nous travaillons avec l'Office des transports et avec l'ensemble des compagnies maritimes et aériennes. Mais également, intervenir plus spécifiquement pour faciliter autant que faire se peut, dans des limites relativement modestes d'ailleurs, ce déplacement d'une ampleur tout à fait extraordinaire et inhabituelle dont nous espérons qu'il sera un déplacement de joie, quelle que soit l'issue, que nous gagnions ou que nous perdions, tous les espoirs nous sont permis. Après tout le SCB a déjà gagné y compris devant cette équipe-là, par conséquent il n'y a pas à se dire que l'on est dans une situation d'infériorité. C'était à Furiani, c'est vrai dans un contexte différent. Le sport nous laisse toujours de très grandes incertitudes et c'est une incertitude glorieuse. En tout cas, Pierre de COUBERTIN, qui avait créé les Jeux olympiques, a dit « l'important n'est pas de gagner, mais de participer ». Nous participons en finale et *eiu, ne sò fieru di quessu*.

M. Antoine ORSINI

Il y a eu un avis favorable de la commission des finances sur les rapports.

Le Président BUCCHINI

Sur le premier rapport :

Mme Alexandra PAGNI a précisé que le SCB anticipe déjà que l'Assemblée de Corse va donner un avis favorable à cette demande car les billets sont déjà en vente pour les 1500 personnes concernées.

Mme Josette RISTERUCCI fait part de son opposition à cette proposition, même s'il s'agit d'un évènement important, sachant par

exemple qu'il y a des retraités qui cherchent, en vain, depuis plusieurs mois, à obtenir des tarifs allégés dans les transports.

Mmes Benoîte MARTELLI et Rosy FERRI-PISANI s'exprimeront en session.

Le vote sur le rapport, a donné le résultat suivant (une voix contre, quatre non-participations).

Sur le deuxième rapport :

Mme Josette RISTERUCCI a estimé qu'on dépense trop d'argent pour le sport professionnel, dans un contexte d'austérité, et précisé qu'elle votera donc contre ce rapport.

Mmes Valérie FRANCESCHI, Benoîte MARTELLI, Alexandra PAGNI, Rosy FERRI-PISANI, n'ont pas donné d'avis en commission.

Le vote sur le rapport, a donné le résultat suivant (une voix contre, deux abstentions (groupe Rassembler pour la Corse), deux non-participations (groupe Corse Social-Démocrate).

Sur les deux sujets, je donne la parole à ceux qui le souhaitent.

M. Jean-Charles ORSUCCI

On peut aussi lier cette question avec la réunion que nous avons eue hier et avec ce qui va se faire par la suite. J'aimerais vous donner mon sentiment par rapport aux remarques faites en commission.

Notre groupe, sans état d'âme, soutiendra cette démarche parce que si on peut compléter les propos du Président de l'Exécutif, il ne s'agit pas, selon moi et j'en viens d'en faire part à Pierre, d'une aide en direction du SCB, il s'agit d'une aide en direction de supporters qui vont se déplacer pour voir le SCB. La différence est notoire pour rappeler que nous n'y allons que, grosso modo, tous les dix ans au stade de France, et c'est vrai que cela dépasse le cadre du simple événement sportif.

On peut se réjouir que ce soit un club corse, mais quel qu'il soit d'ailleurs, du nord, du sud, du centre, de l'est, de l'ouest, il faut s'en féliciter.

C'est vrai que quand on reviendra ici et après les assises du sport, la question de l'aide au sport professionnel avec les difficultés que rencontrent les collectivités de façon générale et les sollicitations que nous rencontrons, il faudra avoir un débat sur ces aides, le montant, la proportion que nous comptons attribuer aux uns et aux autres.

Mais aujourd'hui, je dirai que si on regarde le montant qui est loin d'être pharaonique pour notre Collectivité et si nous regardons le côté exceptionnel de la chose, nous pouvons voter sans état d'âme cette proposition.

M. Antoine ORSINI

Deux mots simplement, M. le Président.

Notre groupe va voter ces deux rapports.

S'agissant du rapport n° 36 sur l'aide exceptionnelle pour le déplacement des 1 500 supporters insulaires, nous tenons néanmoins, tout en votant ce rapport pour respecter le travail préparatoire fait par l'Exécutif là-dessus et pour accompagner l'euphorie qui accompagne le Sporting à la participation de cette finale de la Coupe de la ligue, nous tenons à dire que d'abord les 1 500 supporters, peut-être aurait-t-il fallu qu'il y ait peut-être des critères parce que les conditions économiques de participation des supporters ne sont pas les mêmes selon que l'on considère que ce soit en fonction de revenus de personnes handicapées, ou de personnes âgées, ou bien des jeunes qui sont dans des clubs qui souhaiteraient aller à la finale et qui n'ont peut-être pas la possibilité matérielle d'y aller. Donc, il y aurait peut-être eu une réflexion à faire là-dessus. Mais surtout ce que nous tenons à affirmer, c'est que nous aurions ô combien apprécié que le Club respectât le vote des élus et n'anticipe pas la vente avant que la décision ne soit prise dans cet hémicycle.

M. François TATTI

C'est une initiative qu'il fallait prendre tenu des difficultés que va rencontrer non pas le Club, parce qu'il ne s'agit pas d'une aide au Club, mais les supporters, les citoyens corses, et bien entendu il fallait prendre cette initiative. C'est vrai que les moyens financiers nous manquent parce qu'on aurait peut-être dû faire encore plus si nous avions pu le faire. Cela étant, je ne rejoins pas Jean-Charles ORSUCCI lorsqu'il dit que cela a un caractère exceptionnel, parce que comme le SCB a de fortes

probabilités de gagner, il va y avoir d'autres déplacements qui risquent d'être aussi coûteux ! Il va falloir donc que l'on veille à restreindre les prochains déplacements.

Merci.

M. Etienne BASTELICA

Je pense qu'il y a une petite erreur dans la retranscription de certains propos. Je pense que les retraités, jusqu'à preuve du contraire, ne demandent pas 287 000 €, ils demandent un rendez-vous et ils n'arrivent pas à l'avoir.

En ce qui concerne notre groupe, on ne votera pas ce rapport.

M. Michel STEFANI

Etienne a pratiquement tout dit. Je voulais simplement insister sur un aspect qui est celui du jeu concours qui nous laisse assez dubitatifs sur la façon dont les choses ont été retenues. Ensuite, pour ce qui est des 1 500 places subventionnées, certes la convention indique que ces places seront distribuées en tenant compte de critères sociaux, mais nous savons d'ores et déjà que toutes ces places ont été distribuées et que les critères sociaux, nous ne sommes pas sûrs qu'ils aient été respectés.

C'est la deuxième raison qui nous conduits à nous abstenir sur la proposition faite aujourd'hui.

M. Jean-Marie POLI

Evidemment, on est dans l'événementiel, pourrait-il en être autrement ? On en est presque à envisager qu'il ne faudrait pas que les clubs sportifs aient des performances aussi importantes ! Effectivement, cette question va se poser assez souvent. En tous les cas, nous le souhaitons. Mais doit-on systématiquement la traiter de cette façon ? Il faut qu'on ait une réflexion de fond là-dessus.

Cela pose aussi la problématique qu'on avait évoquée à la dernière session du Tour de Corse qui a débarqué ici au dernier moment et où il faut qu'on réponde à un moment donné à certaines demandes, même s'il y a aussi un intérêt à ce que le Tour de Corse se déroule ici. Il y a des priorités à faire et à choisir.

Je suis interpellé par le fait qu'on ait déjà commencé à mettre sur « le marché » certaines places alors que les élus n'ont pas voté. C'est vrai que ça se fait dans la précipitation, c'est vrai qu'on ne savait pas encore, il n'y a pas si longtemps, que Bastia allait gagner à Monaco et qu'il faut aussi, à un moment donné, prévoir toute une organisation à ce niveau-là. Peut-être que ceci explique cela.

Etant donné qu'il y avait une conception de ces voyages qui, sur le fond, paraissent intéressants puisque cela permet aussi à beaucoup de Corses de pouvoir supporter le Sporting (si c'était un autre, cela aurait été pareil), chacun sait l'attachement que les Corses ont à ce club et cela valorise les performances sportives importantes de nos représentants.

Simplement, aurait-t-on pu à un moment donné penser à cibler certaines populations ? Aurait-on eu le temps matériel de le faire ? On aurait pu avoir une réflexion notamment à l'adresse des étudiants, regarder si le monde étudiant était intéressé pour bénéficier de ces départs-là et y insérer quelques critères sociaux concernant des personnes qui sont dans les difficultés et qui auraient souhaité participer à cette grande fête du football corse.

Nous voterons ce rapport tout en ayant regretté le fait qu'on soit obligés de le faire dans l'urgence.

M. Michel CASTELLANI

Je voudrais dire que nous allons voter ce rapport parce que nous sommes en présence d'un événement exceptionnel au sens littéral du terme, qui arrive très rarement, malheureusement, et qui suscite dans toute notre île un engouement exceptionnel. Nous le voterons même si l'objet de cette somme nous semble un peu discutable, encore que j'observe que quand des gens prennent des billets dans le cadre de la continuité territoriale et de l'aide publique, on ne leur demande pas l'objet de leurs voyages non plus. Là, il s'agit de déplacer des gens qui entendent aller voir un match de football. Très bien. Nous exprimons d'ailleurs à l'occasion de cette intervention notre solidarité envers le Sporting surtout maintenant où il est en bute à des difficultés particulières, elles aussi exceptionnelles.

Cela dit, hors de ce cas exceptionnel, je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises dans cette enceinte, c'est que dans toute politique de subventions, il faut des critères. Nous demandons vraiment, et de façon insistante, que l'on définisse tous ensemble des règles parce que

régulièrement, nous nous trouvons confrontés à des demandes de subventions de toute une série d'événements, sportifs ou autres, pour lesquels les finances de notre Collectivité ne sont plus à même de répondre objectivement. Peut-être y a-t-il des choix différents à opérer, mais il faut des critères. Il faut qu'on se mette d'accord sur les événements que nous allons décider de soutenir et d'autres que nous soutiendrons moins.

Sur ce dossier particulier, notre groupe votera.

Le Président GIACOBBI

Je voudrais répondre brièvement et je les remercie, aux conseillers territoriaux qui ont bien voulu s'exprimer. Naturellement, je ne peux qu'acquiescer à ce qu'ils disent. Il faut préciser quand même plusieurs choses.

La première, c'est évidemment le manque de temps dans lequel nous nous sommes trouvés puisqu'effectivement, à partir du moment où a été annoncé le fait qu'on allait aller en finale, nous avons eu deux réactions de la part de l'Exécutif.

D'abord, on a mis quelque temps à percevoir l'ampleur du mouvement matériel. Il semble d'ailleurs que ce soit beaucoup plus que la dernière fois que l'on a eu un événement de cette nature, c'est probablement le double en déplacement de personnes.

Deuxièmement, encore une fois, on a agi à la fois en tant qu'autorité organisatrice de transports et d'autre part, en tant que collectivité territoriale de Corse intéressée à aider. En tant qu'autorité organisatrice de transports, on a regardé les capacités des navires, des avions. En tant que Collectivité, on a regardé ce qu'on pouvait faire.

D'abord, il faut bien être clair, notamment par rapport à ce qu'a dit Michel à l'instant, c'est vrai qu'on aurait pu imaginer d'intervenir dans le cadre de la continuité territoriale. Je rappelle que malheureusement, on n'en a pas le droit ou plus exactement plus le droit : c'est-à-dire jusqu'à il y a quelques années, on pouvait intervenir au titre de la continuité territoriale. C'était un peu un abus de notre part. L'Office des transports (l'enveloppe de continuité territoriale) finançait un certain nombre de déplacements et notamment des déplacements sportifs. Cela nous a été interdit parce qu'on nous a rappelé la règle car il faut être honnête, il faut dire que c'est la règle, c'est-à-dire que la continuité territoriale ne peut intervenir que dans le cadre

de la DSP, dans des fonctionnements réguliers et par conséquent, avec un délégataire. Donc on ne peut plus le faire et dès lors, on ne pouvait intervenir que de la part de la CTC.

Deuxièmement, sur les critères, évidemment on ne pouvait s'adresser, pour l'organisation, la mise à disposition d'un certain nombre de places avec un tarif plus normal, qu'au SCB. Néanmoins, on lui a demandé « de prendre l'engagement de privilégier en premier lieu les personnes aux faibles ressources qui en feront la demande sur présentation de justificatifs sur les 1 500 personnes à transporter par voie aérienne ». On aurait pu être plus précis, on aurait pu exiger telle ou telle catégorie, etc., mais on serait tombé en pratique dans un fonctionnement très bureaucratique qui aurait rendu la chose délicate et difficile. Moi, je fais confiance au Club qui a l'habitude de savoir les difficultés des uns et des autres et qui fixera ses propres critères.

Je ne sais pas s'il faut reprocher au Club d'avoir anticipé notre décision. J'ai pris le soin dans toute communication à cet égard de dire qu'on allait proposer cela à l'Assemblée de Corse parce qu'après tout, c'était sous réserve qu'elle accepte, on ne peut pas en décider.

S'agissant d'un jeu concours, la difficulté est que ce sont deux mesures de nature différente : l'une qui va aider 1 500 personnes. Pourquoi 1500 personnes ? Parce que c'est ressorti de la discussion que l'on a eue, très pragmatique, avec le Président du SCB. On aurait dit 5 000, entre nous, on n'aurait pas trouvé des avions ou alors il aurait fallu les trouver tellement loin qu'à ce moment-là, s'il faut faire venir des avions de Pologne, d'Inde peut-être, vous imaginez le coût ? Parce que très rapidement, c'est saturé, il n'y a pas un nombre d'avions extravagant en circulation et les ressources ordinaires sont mobilisées.

Voilà la raison pour laquelle on s'est limité à 1 500 parce que de toute façon, c'est le chiffre auquel nous sommes arrivés avec le Président du Club.

Le Président BUCCHINI

Je mets aux voix le premier rapport n° 35. Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le rapport est ADOPTE (contre : Mme Josette RISTERUCCI ; abstention : groupes Rassembler pour la Corse et Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche).

Je mets aux voix le deuxième rapport n° 36. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le rapport est ADOPTE (contre : Mme Josette RISTERUCCI ; abstention : groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche).

(Départ des conseillers du groupe Rassembler pour la Corse).

Rapport n° 24 : rapprochement des détenus insulaires incarcérés en France continentale.

Le Président GIACOBBI

J'ai indiqué à l'Assemblée qu'on retirait les autres rapports parce qu'il est 17 h 32, qu'il n'y a plus de rapport de caractère d'urgence et par conséquent, je craindrais que nous tombions assez rapidement sur des rapports qui ont peut-être moins d'intérêt, et en dessous du nombre de conseillers qui est indispensable pour que l'on délibère valablement.

Il s'agit d'un rapport et je vous demande de bien vouloir l'examiner, du rapprochement des détenus insulaires incarcérés en France continentale. C'est un problème humain, c'est un problème d'égalité et c'est aussi un problème politique.

C'est un problème d'égalité. Dans le rapport, je vous indique qu'à notre sens c'est un problème d'inégalité constitutionnelle, c'est-à-dire que nous considérons que quand deux personnes sont condamnées à la même peine, admettons à Paris, toutes les deux vont se trouver incarcérées dans une prison de la région parisienne. L'un est originaire de la région parisienne et sera détenu en région parisienne proche des siens, l'autre originaire et résidant en Corse, sera emprisonné loin des siens. On peut très facilement faire le calcul matériel de ce que cela coûte et le coût finit par être extravagant, c'est-à-dire des centaines d'euros pour une heure ou une demi-heure de visite. Je ne parle pas du temps, je ne parle pas de la fatigue parce que les prisonniers, les personnes détenues ont des parents, parfois de vieux parents. Elles ont des amis pas toujours fortunés et qui ont donc de grandes difficultés. Au-delà de l'humain, c'est une injustice, c'est-à-dire que la même peine est beaucoup plus lourde pour l'un que pour l'autre, il faut

appeler un chat un chat, c'est inacceptable. C'est une rupture d'égalité, d'ailleurs un article de la Constitution précis se réfère à cela : la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Donc, ce principe est parfaitement applicable au cas précis. La loi est la même pour tous quand elle punit et on voit bien que là, à moins de nier l'évidence, vous êtes de Venaco et vous êtes emprisonné à Paris ; vous êtes de Paris, vous êtes emprisonné à Paris, la loi n'est pas égale quand elle punit ces deux personnes. Elle est inégale. Cela pose un problème tout à fait grave.

C'est aussi une histoire ancienne. Je ne suis pas si vieux que ça, encore que je commence à l'être, je rappelle néanmoins que j'avais saisi en son temps M. PERBEN. Il avait pris des engagements fermes s'agissant d'un nouvel établissement pénitentiaire moderne et fonctionnel sur la commune de Sarrola-Carcopino et ensuite, on y a renoncé. Cela aurait probablement facilité un certain nombre de choses.

Je rappelle à nos collègues qui s'en souviennent parfaitement, que nous avons successivement vu sur ces sujets, Mme ALLIOT-MARIE, M. Michel MERCIER et l'actuelle Ministre de la justice, Mme Christiane TAUBIRA.

Je rappelle que votre Assemblée a adopté une délibération consensuelle sur la base d'une motion déposée par Jean-Guy TALAMONI, au nom du groupe Corsica Libera, le 27 mai 2010, il y a cinq ans.

Par conséquent, je crois qu'il est utile que nous réitérions aujourd'hui nos demandes sachant que bien entendu, nous avons fait le point assez précis avec la chancellerie, c'est-à-dire le Ministère de la justice, que j'ai travaillé avec l'association des détenus, que lorsque nous sollicitons au titre de cette délibération puisqu'au fond, on indique deux choses essentielles dans la délibération qui nous est proposée : la première, notre volonté, et la seconde c'est qu'on sollicite dans cet esprit auprès de Mme la Ministre de la justice, Garde des sceaux, un entretien solennel. On a travaillé préalablement et en amont.

Pour que les choses soient claires, ce qui est demandé ici concerne le rapprochement des personnes détenues. C'est une question indépendante de celle qui a été évoquée ce matin au titre d'une demande d'amnistie qui doit faire l'objet d'une rencontre des présidents de groupes la semaine prochaine et sans doute ensuite d'un débat, c'est un autre sujet même si les sujets sont liés.

Quelle que soit l'histoire, quels que soient les faits reprochés, quelle que soit la lourdeur de la condamnation, quelle que soit la situation pénitentiaire des personnes, je vous le dis et je vous le répète et ce sera inlassablement que je le ferai y compris auprès de l'autorité, la loi n'est pas juste lorsqu'elle punit de manière inégale et non seulement elle n'est pas juste, elle n'est pas constitutionnelle.

Par conséquent, il faut s'attacher à ce principe. Je le défendrai tout autant si quelqu'un est originaire d'Alsace ou du Nord, est détenu à l'opposé de la France. Mais nous, nous sommes une île et cela induit donc des difficultés supplémentaires.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je crois d'ailleurs qu'il y a des modifications qui ont été demandées par certains sur l'article 3, sur la composition.

Je vous remercie.

M. Jean-Marie POLI

Messieurs les conseillers, M. le Président de l'Exécutif,

Sur cette question, je ne vais pas m'étendre très longtemps parce qu'on pourrait en parler pendant des heures, des journées tant est l'urgence de cette question et les choses qui se sont passées dans le temps remonteraient à environ une vingtaine d'années.

Simplement vous dire merci, M. le Président, d'avoir introduit ce rapport parce qu'il est consécutif à une réunion que vous nous avez accordée et que nous avons partagée en compagnie de la Ligue des droits de l'homme pour vous présenter encore une fois, non pas à vous puisque c'était la première fois, mais à d'autres mandatures, nous l'avions déjà fait, vous présenter donc l'urgence sociale que constitue cette problématique de l'exil carcéral, cette injustice à double peine et la désespérance humaine qu'elle engendre en plongeant littéralement des familles entières dans la précarité. C'est une question de droit humain, vous l'avez souligné.

Nous avons, il y a quelques années, introduit cette question dans cette enceinte-même de l'Assemblée de Corse en y commençant par une grève de la faim. Je me souviens y avoir fait 11 jours de jeûne complet (cela m'avait permis de perdre un peu de poids que j'ai vite repris...) mais en même temps cela avait aussi permis de poser cette question que vous

avez reprise en l'évoquant. Je dois vous dire, juste pour reprendre vos propos de tout à l'heure par rapport à l'inégalité entre quelqu'un qui est parisien et condamné à Paris et un Corse, qu'à cette époque le Président de l'Assemblée qui était M. José ROSSI, était venu s'inquiéter de notre situation puisque nous occupions le hall de l'Assemblée territoriale et nous lui avons fait remonter, en lui exposant les motifs de notre présence, qu'une association de détenus de la région parisienne avait, à juste titre, obtenu le transfert de prisonniers d'une prison parisienne à une autre, parce que l'autre était trop éloignée et que cela engendrait un surcoût pour leurs déplacements d'une cinquantaine d'euros. C'est à partir de là qu'il faut comprendre.

Je ne vais pas continuer longtemps, cela fait 20 ans que l'on se bat pour cette question humanitaire, cela fait 20 ans que des familles entières vivent un drame, cela fait 20 ans que le gouvernement français est dans l'illégalité. Vous l'avez dit, c'est un problème politique, c'est un problème de volonté politique, et ce qui est dommageable, c'est qu'on est obligé de faire appel à la volonté politique pour régler un problème de droit.

Plutôt que m'étendre sur les cas particuliers, ce que nous voulons, c'est un règlement global de cette question. Il y a actuellement un certain nombre de prisonniers qui subissent un asile carcéral du fait que la juridiction qui a en charge ces dossiers se trouve à Paris. Cela aussi, on pourrait encore rentrer dans un long débat parce que cette juridiction a été mainte fois dénoncée et pas seulement par nous. Donc, il y a un drame humain, des conséquences sur des personnes qui n'ont rien à voir avec la réalité de ce pourquoi les prisonniers sont en exil carcéral sur le continent. Il y a des situations inacceptables, des conditions de détention intolérables.

Donc, nous avons, avec la Ligue des droits de l'homme, écrit une charte que nous avons fait partager à la majorité de notre peuple. Sur cette charte, il y avait quatre points importants qu'il faudra aborder directement avec les responsables politiques de cette situation. Parmi eux, figure bien évidemment le rapprochement. Ce rapprochement, c'est un rapprochement auquel les détenus condamnés ont droit. Les détenus qui ont leur instruction close depuis de nombreux mois, voire de nombreuses années y ont droit, cela a été voté au Parlement français. Il y a des dispositions qui permettraient rapidement de créer les conditions de la libération d'un certain nombre de prisonniers puisqu'ils sont « conditionnables » depuis longtemps. Il y a aussi des dispositions en matière de respect de droit pour faciliter l'accès aux parloirs des familles parce qu'en partant de Corse,

c'est un véritable parcours du combattant. Nonobstant le fait que cela coûte de l'argent, cela met aussi parfois les personnes en situation de danger.

Je voudrais simplement évoquer rapidement le cas d'une dame assez âgée qui a fait toutes les prisons de France pendant des années. Son fils a été condamné à 28 ans de prison. Pendant plus de 16 ans, elle a fait le tour de toutes les prisons de France. Elle s'est fait agresser deux fois à Marseille où on lui a dérobé son argent et tous ses papiers. Elle allait à Luynes, Arles, Lannemezan, Moulins-Yzeure, Osny. Enfin, elle a pu voir son fils rapproché à Borgo. Il y est maintenant depuis plus de 6 ans. Cette personne a retrouvé la vie, M. le Président.

Ce que nous disons, c'est qu'il faut absolument que les conseillers de cette Assemblée se saisissent de ce problème humain et qu'on le règle le plus rapidement possible. La seule personne qui a la possibilité, parce que c'est de sa compétence et de sa seule compétence de régler ce problème de droit, c'est Mme la Ministre et Garde des sceaux.

Dans votre rapport, vous demandez à ce que les présidents de groupes de cette Assemblée, la Ligue des droits de l'homme et un représentant de l'Associu de soutien aux prisonniers aient un rendez-vous avec la Ministre. Je crois que c'est quelque chose d'une importance capitale et c'est là l'essentiel, parce que cela nous permettra une fois pour toutes de lui expliquer la réalité des choses et très certainement, de régler le problème.

Nous, nous comptons sur la bienveillance de tous les conseillers territoriaux de cette assemblée pour sortir par le haut et régler enfin un problème de droit humain.

Merci Monsieur le Président.

Le Président BUCCHINI

Jean-Charles.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci Monsieur le Président.

Je vais être beaucoup plus bref que Jean-Marie qui maîtrise beaucoup mieux le sujet que moi.

Je voudrais juste faire une remarque. J'ai la chance d'être conseiller territorial et membre de la Ligue des droits de l'homme, donc vous imaginez bien que je ne peux que soutenir cette démarche, tout en la regrettant aussi car je trouve quand même anormal qu'aujourd'hui en France, dans ce grand pays qu'est la France, nous soyons, nous, obligés de voter un rapport proposé par l'Exécutif pour faire appliquer la loi.

Je reste quand même stupéfait de constater que nous ayons dû nous déplacer deux fois déjà à Paris, comme l'a rappelé le Président GIACOBBI, pour rencontrer deux ministres successifs de la justice, qu'il faille aujourd'hui encore, malgré un changement de gouvernement, de gens dont je me sens plus que proche puisque je suis membre du parti socialiste aussi, pour aller leur demander l'application de la loi.

Je le dis, il est toujours gênant dans ce dossier de faire un parallèle avec d'autres dossiers, mais sincèrement, aujourd'hui, j'ai l'impression, et c'est partagé par nombre de Corses aujourd'hui, quelle que soit d'ailleurs leur tendance, leur appartenance politique, qu'il y a quand même une façon un peu discriminatoire de considérer les citoyens de cette île.

Alors, je le dis, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cet hémicycle, si on veut justement pousser les citoyens de cette île à s'éloigner un peu plus du continent, je crois qu'il faut continuer ainsi.

Evidemment, je vais voter des deux mains, puisque en plus j'ai une procuration, ce rapport, mais je trouve quand même regrettable qu'on soit obligé d'en arriver à ce niveau-là.

Le Président BUCCHINI

Agnès.

Mme Agnès SIMONPIETRI

Merci Monsieur le Président.

Evidemment, nous souscrivons pleinement à ce rapport et à tout ce qui a été dit aussi bien par Jean-Marie POLI que Jean-Charles ORSUCCI. Cette situation est insupportable, il faut la régler de toute urgence puisqu'il s'agit simplement de faire appliquer la loi.

Juste un petit point. Dans un souci d'équilibre, nous souhaiterions qu'à l'article 3, en fin de paragraphe, soit rajouté « un représentant d'Aiutu è sulidarità et un représentant d'Aiutu paisanu ».

Merci.

Le Président BUCCHINI

C'est un amendement, Agnès.

Donc, plus d'intervention ? Oui, Michel.

M. Michel CASTELLANI

Je voudrais dire simplement deux mots.

Nous nous battons depuis tant d'années, avec le groupe et d'autres évidemment, pour que nous sortions de cette question corse par le haut.

J'appelle « sortir par le haut » une solution qui soit une vraie solution, efficace, juste et par conséquent, stable. Ce qui suppose donc la prise en compte constitutionnelle d'un certain nombre de questions que tout le monde connaît ici, qui sont le statut de la langue, l'aspect institutionnel, le foncier, l'aspect fiscal ou autres, ne refaisons pas d'autres débats.

Ce que je voulais dire, c'est qu'il est évident, pour nous en tout cas, que cette sortie ne peut s'effectuer qu'en prenant en compte le problème des prisonniers ; problème lourd, problème humainement douloureux, cela a été dit, problème récurrent.

Donc, nous sommes pour ce rapprochement bien entendu, pour des raisons humaines, logiques, familiales ou tout simplement d'ailleurs légales. Mais au-delà, c'est cela que je voulais dire, nous sommes pour ce rapprochement en attendant un accord plus ample, plus large, plus définitif sur cette question des prisonniers, comme nous l'espérons et nous travaillons tous les jours pour cela, pour une sortie de cette interminable question corse. Une sortie, je le répète comme je l'ai dit au début, par une solution juste et stable.

Donc, nous voterons bien entendu ce rapport.

Le Président BUCCHINI

Merci. Donc, vous êtes saisis d'un amendement.

Paul-Félix a déposé un amendement hier.

- **Amendement de M. Paul-Félix BENEDETTI :**

La proposition d'amendement avec un exposé des motifs sur une base humanitaire. Il dit qu'il y a chaque association qui a sa propre logique humanitaire. Il propose d'ajouter après « le représentant d'Aiutu è Sulidarità », « un représentant d'Aiutu Paisanu ».

Je mets l'amendement aux voix.

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ?

L'amendement est ADOPTE à l'unanimité.

Je mets maintenant l'ensemble du rapport aux voix ainsi amendé.

Ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je donne la parole à Serge pour deux petits entrechats.

M. Serge TOMI, Secrétaire général de l'Assemblée de Corse

Avec votre permission, en essayant d'être meilleur que si je me mettais à pratiquer des entrechats...

- Tout d'abord, suite à la démission de Nathalie RUGGERI, conseillère à l'Assemblée de Corse, il convient de procéder à son remplacement au sein d'un certain nombre d'organismes désignés dans lesquels elle siégeait :

Son groupe propose que ce soit **Alexandra PAGNI** qui la remplace dans tous ces organismes et il vous appartient d'en prendre acte.

- Deuxième rapport dans le même esprit :

Le Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale de la Corse-du-Sud a créé un **conseil de discipline et de recours**, et il convient que vous désigniez deux membres titulaires et deux membres suppléants ; il n'y avait pas de sortants.

Vous pouvez désigner les titulaires et plus tard les suppléants.

Titulaires : Jean-Charles ORSUCCI
 Dominique BUCCHINI

- Troisième chose et dernière en ce qui me concerne :

Lors de l'adoption du rapport qui était relatif à la **convention entre la CTC et ViaStella**, un amendement avait été voté qui prévoyait une information de l'Assemblée de Corse sur la répartition des temps de parole entre les formations politiques.

La direction de France 3 Corse – ViaStella a fait valoir que cette disposition interférait sur les prérogatives du CSA et qu'elle était susceptible de fragiliser la convention et son dispositif juridique. Aussi, après une concertation avec l'ensemble des groupes politiques, vous avez convenu que cet amendement ne serait pas intégré à la délibération et nous, pour des questions de formalisme, nous vous proposons d'en prendre acte en séance publique.

Le Président BUCCHINI

Le Président du Conseil exécutif me charge de vous dire qu'il enlève les autres rapports, donc nous passons aux motions.

J'espère qu'on sera 13...

M. Jean BIANCUCCI

Président, est-ce qu'on pourrait en connaître la raison ?

Le Président BUCCHINI

Mais je n'ai pas la raison. Le Président du Conseil exécutif m'a dit qu'il retirait les rapports.

Mme Nadine NIVAGGIONI

C'est la débandade ! C'est la débandade !

M. Jean BIANCUCCI

Je me rends.

Le Président BUCCHINI

Moi je n'ai pas son numéro de portable.

Si on veut regarder les motions, mais je rappelle à l'Assemblée qu'on doit être un certain nombre à rester en séance normalement.

Par rapport à la discussion que nous avons eue ce matin et que nous avons commencée en commission permanente, je ne veux pas avoir raison parce que tout le monde peut se tromper, et même de bonne foi, je constate qu'on ne va pas être 12 ou 13 et si on n'est pas 12 ou 13, je vais être obligé d'arrêter les frais... Et évidemment, lorsqu'on prendra du retard, la présidence de l'Assemblée n'y sera pour rien.

BROUHAHA

Nadine, vous prendrez la parole lorsque je vous la donne.

BROUHAHA

M. François TATTI

Si on déduit les suspensions de séance, nous avons perdu deux heures de travail.

Le Président BUCCHINI

On va tenir compte de cet impératif que l'on a à examiner à chaque fois. Lorsqu'on fait deux jours (jeudi et vendredi), ce n'est pas

important, mais le vendredi à partir de 17h les collègues, pour des raisons diverses et variées s'en vont.

Nous sommes 10 en séance, on verra donc cela la prochaine fois.

Je vous remercie et à début avril.

La séance est levée à 18 heures.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ère SESSION ORDINAIRE POUR 2015
 COMPTE RENDU IN EXTENSO
 REUNION DU 13 MARS 2015

INDEX DES INTERVENTIONS

13 MARS 2015 PAGE 1 à 98

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
BASTELICA Etienne	21 à 25 74 75 84
BIANCUCCI Jean	7 8 9 73 74 75 76 77 96
BUCCHINI Dominique	2 à 5 11 12 46 47 50 51 53 à 56 67 à 68 70 72 77 78 81 82 87 88 95 96 97 98
CASTELLANI Michel	59 à 60 85 86 94
CASTELLANI Pascaline	19 à 21 56 à 57
CHAUBON Pierre	58

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
GIACOMETTI Josepha	29 à 35
GRIMALDI Stéphanie	68 à 69
LUCIANI Xavier	35 à 42
NICOLAI Marc-Antoine	16 à 19
NIVAGGIONI Nadine	44 à 46 97
ORSINI Antoine	27 à 29 59 83
ORSUCCI Jean-Charles	57 à 58 62 63 82 à 83 92 à 93
POLI Jean-Marie	5 à 7 84 85 90 à 92
RISTERUCCI Josette	65 à 66
de ROCCA SERRA Camille	42 à 44
SIMONPIETRI Agnès	93 94

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
STEFANI Michel	84
TATTI François	25 à 27 83 à 84
TOMI Serge	95 96

CONSEIL EXECUTIF

GIACOBBI Paul	8 à 11 67 73 74 78 à 81 86 à 87 88 à 90
GHIONGA Pierre	13 à 16 47 48 49 50 73
GUIDICELLI Maria	51 à 53 60 à 62 63 64 66

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
CORSE**

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE POUR 2015
COMPTE RENDU IN EXTENSO
REUNION DU 13 MARS 2015**

SOMMAIRE

SEANCE DU 13 MARS 2015

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
2 à 5	Allocution d'ouverture du Président de l'Assemblée de Corse, M. Dominique BUCCHINI	
5 à 7	Intervention de M. Jean-Marie POLI relative aux arrestations	
7 à 12	Motion d'ordre de M. Jean BIANCUCCI concernant le rejet des questions orales Interviennent MM. Jean BIANCUCCI, Paul GIACOBBI, Dominique BUCCHINI	
13 à 50	LANGUE CORSE	
13 à 48	Planification lingua 2010	
13 à 16	Présentation du rapport par le Conseiller Exécutif, M. Pierre GHIONGA	
16 à 19	Présentation du rapport de la commission des finances par M. Marc-Antoine NICOLAI	
19 à 48	Interviennent MM. et Mmes Josette RISTERUCCI, Pascaline CASTELLANI, Etienne BASTELICA, François TATTI, Antoine ORSINI, Josépha GIACOMETTI, Saveriu LUCIANI, Camille de ROCCA SERRA, Nadine NIVAGGIONI, Pierre GHIONGA, Dominique BUCCHINI.	

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
49 à 50	Règlement d'aides pour le développement, la diffusion et la promotion de la langue corse	N° 15/037/AC
49 à 50	Présentation du rapport par le Conseiller Exécutif, M. Pierre GHIONGA	
51 à 63	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	Poursuite de l'Association des personnes et organismes publics à l'élaboration du PADDUC mentionnés à l'article L.4424-13	N° 15/040/AC
51 à 53	Présentation du rapport par la Conseillère Exécutive, Mme Maria GUIDICELLI	
53 à 56	Lecture du rapport de la commission du développement économique par M. Dominique BUCCHINI	
56 à 63	Interviennent MM. et Mmes Pascaline CASTELLANI, Jean-Charles ORSUCCI, Pierre CHAUBON, Antoine ORSINI, Michel CASTELLANI, Maria GUIDICELLI,	
64 à 66	FORMATION PROFESSIONNELLE	
	Fonctionnement des instituts de formation d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture	N° 15/O39/AC
64	Présentation du rapport par la Conseillère Exécutive, Mme Maria GUIDICELLI	
65 à 66	Interviennent Mmes Josette RISTERUCCI et Maria GUIDICELLI	
67 à 70	CULTURE ET PATRIMOINE	
67 à 69	Modification de la Régie d'avances et de recettes de la cinémathèque régionale	N° 15/038/AC
67	Présentation du rapport par le président du Conseil Exécutif, M. Paul GIACOBBI	
67 à 68	Lecture du rapport de la commission de la culture par M. Dominique BUCCHINI	

68 à 69 Intervention de Mme Stéphanie GRIMALDI

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
70	Aide à la diffusion et à la communication du documentaire « une réserve, des hommes, un avenir ? » de l'Association « Earth And Sea image » - Marseille (hors règlement des aides « culture »)	Dossier RETIRE
70 à 78	LANGUE CORSE (SUITE) Planification lingua 2020 Examen des amendements	
78 à 98	QUESTIONS DIVERSES	
78 à 88	Financement exceptionnel de la CTC au Sporting Club de Bastia pour organiser un jeu concours dans le cadre de la finale de la coupe de la ligue du 11 avril 2015	N° 15/042/AC
	Financement exceptionnel de la CTC au Sporting Club de Bastia pour organiser et encadrer le déplacement de 1 500 supporters insulaires lors de la finale de la coupe de la ligue du 11 avril 2015	N° 15/043/AC
78 à 81	Présentation des deux rapports par le Président du Conseil Exécutif, M. Paul GIACOBBI	
81 à 82	Lecture du rapport de la commission du développement social et culturel par M. Dominique BUCCHINI	
82 à 88	Interviennent MM. Jean-Charles ORSUCCI, Antoine ORSINI, François TATTI, Etienne BASTELICA, Michel STEFANI, Jean-Marie POLI, Michel CASTELLANI, Paul GIACOBBI, Dominique BUCCHINI	
88 à 98	Rapprochement des détenus insulaires incarcérés en France continentale	N° 15/041/AC
88 à 90	Présentation du rapport par le Président du Conseil Exécutif, M. Paul GIACOBBI	
90 à 95	Interviennent Mme et MM. Jean Marie POLI, Jean-Charles ORSUCCI, Agnès SIMONPIETRI, Michel CASTELLANI, Dominique BUCCHINI	

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
95 à 96	DESIGNATIONS	N° 15/044/AC
	Suite à la démission de Mme Nathalie RUGGERI, le groupe propose que ce soit Mme Alexandra PAGNI qui la remplace dans tous ces organismes	
	Désignation de deux membres titulaires au Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale de Corse-du-Sud (conseil de discipline et de recours)	
	Convention entre la CTC et ViaStella	